

CHU SAINTE-JUSTINE

RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS

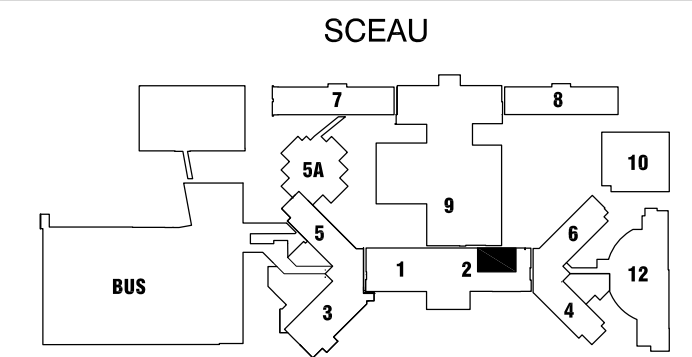
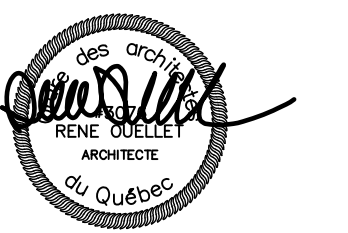
APPEL D'OFFRES - 9 DÉCEMBRE 2022

No : AO-22-046



No Dessin	Description
A-000	PAGE DE PRÉSENTATION ET TABLE DES MATIÈRES
A-001	PLANS DE MOBILISATION, PHASAGE ET NOTES GÉNÉRALES
A-100	PLAN D'AMÉNAGEMENT
A-101	PLAN DE L'EXISTANT-DÉMOLITION
A-102	PLAN DE DÉMOLITION DES PLAFONDS
A-103	PLAN DE CONSTRUCTION
A-104	PLAN DES FINIS
A-105	PLAN DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS
A-400	BORDEREAU DES PORTES ET DÉTAILS
A-500	MOBILIER TYPE ET ÉLÉVATIONS DU MOBILIER
A-501	ÉLÉVATION DU MOBILIER

TABLE DES MATIÈRES



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE



MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP Inc.
 1-514-931-5080 | 1-514-397-0663
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-8
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

NOTES

- RASGRÈER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINIS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION G-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTÉE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, QU'À SES SOUS-TRAITANTS POUR MÉRITAIRE RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHANGIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRAIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

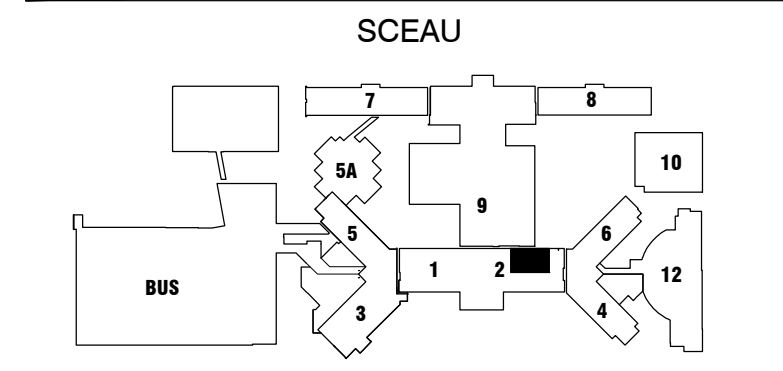
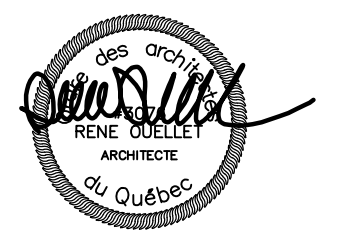
PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE
 No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch 22-26

DESSIN

titre PAGE DE PRÉSENTATION ET TABLE DES MATIÈRES
 échelle AUCUNE
 conçu par CHUSJ / S. BOISSELLE
 dessiné par S. BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

A-000



PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP Inc.
 1-514-931-1000 | 1-514-397-0953
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

- NOTES
- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
 - CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
 - TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
 - TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
 - VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT - NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
 - LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS ANS QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
 - SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRONT ÊTRE GARANTIS POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE

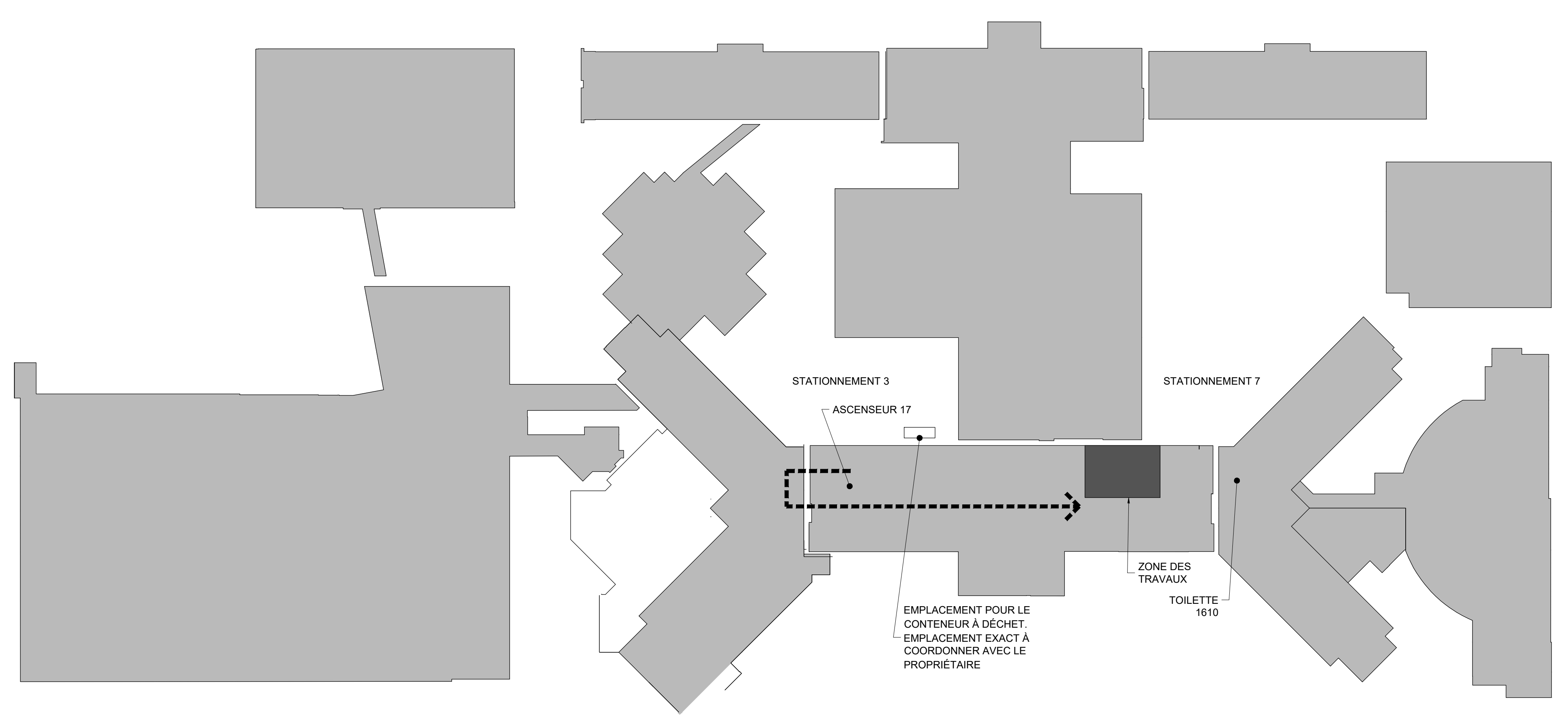
No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch: 22-26

DESSIN

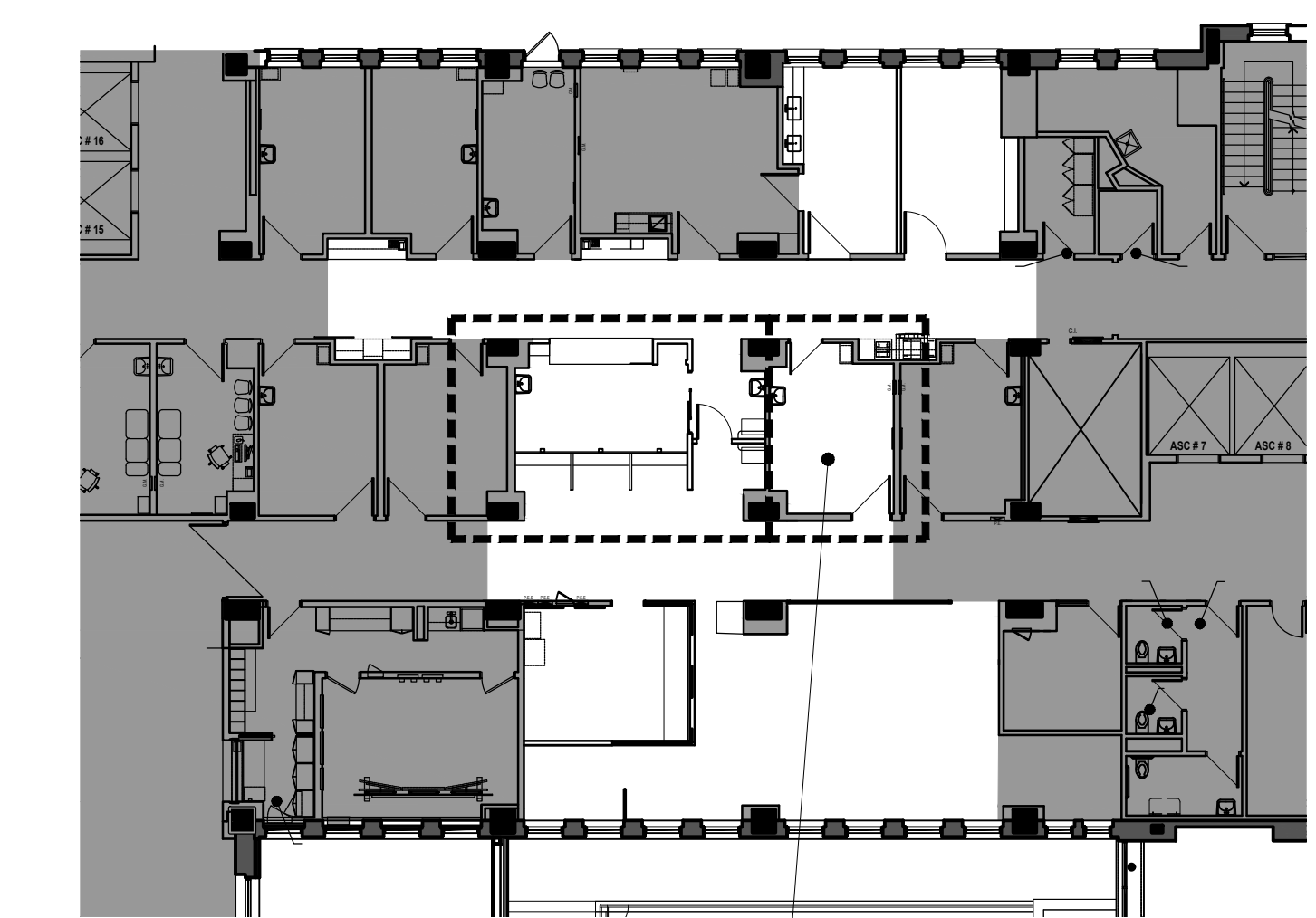
titre PLAN DE MOBILISATION, PHASAGE ET NOTES GÉNÉRALES

échelle AUCUNE
 conçu par CHUJ / S. BOISSELLE
 dessiné par S. BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

A-001

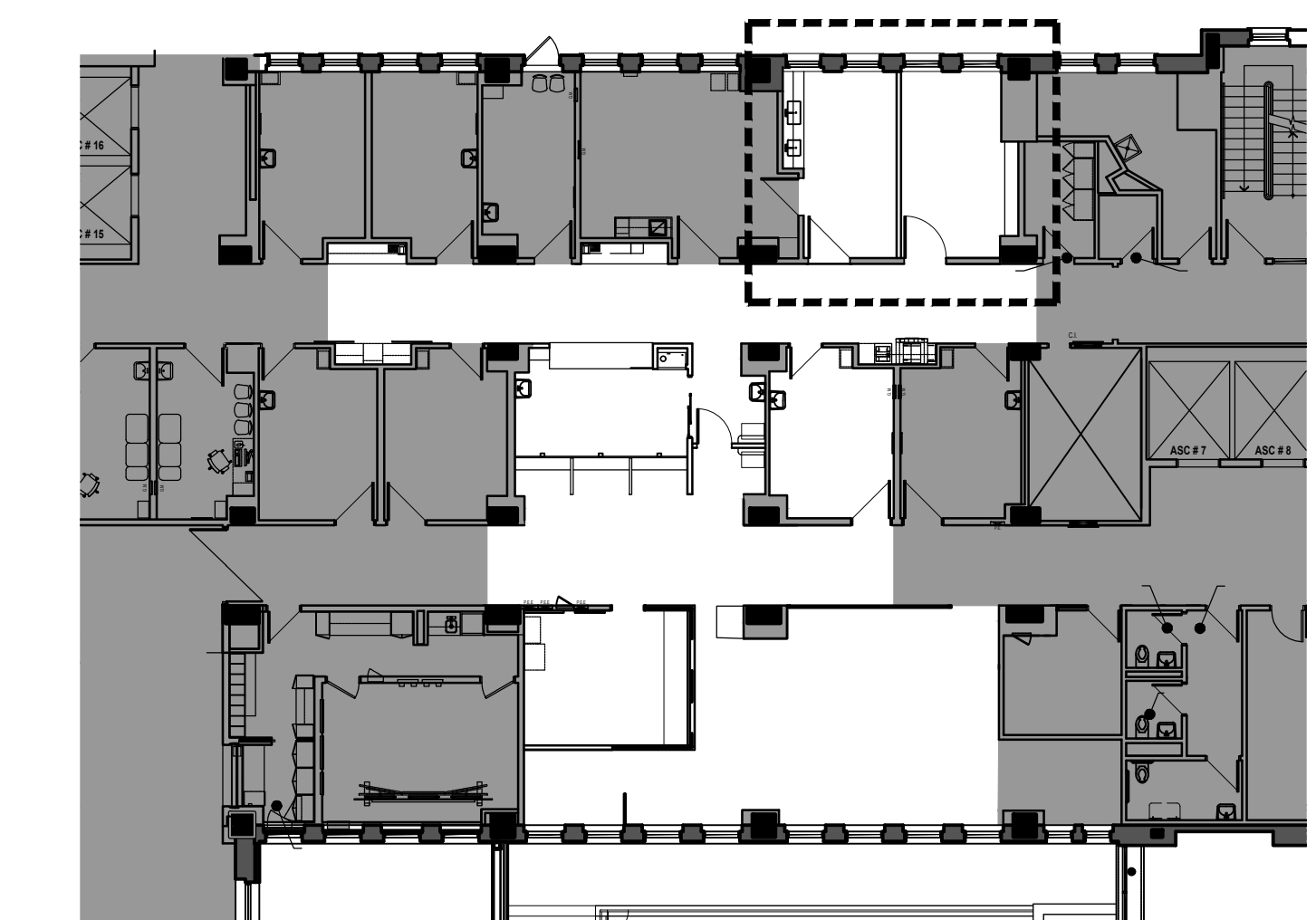


PLAN DE MOBILISATION



PHASE 1

PENDANT LES TRAVAUX DE LA PHASE 2, CE BUREAU SERVIRA À LA CIRCULATION DES PATIENTS ET DEVRA ÊTRE LIBRE TOUTS LES JOURS DE SEMAINE. LES TRAVAUX EN LIEN AVEC LE PNEUMATIQUE ET LA VENTILATION DEVRONT ÊTRE RÉALISÉS DE FIN DE SEMAINE (DU VENDREDI 17H00 AU DIMANCHE SOIR)



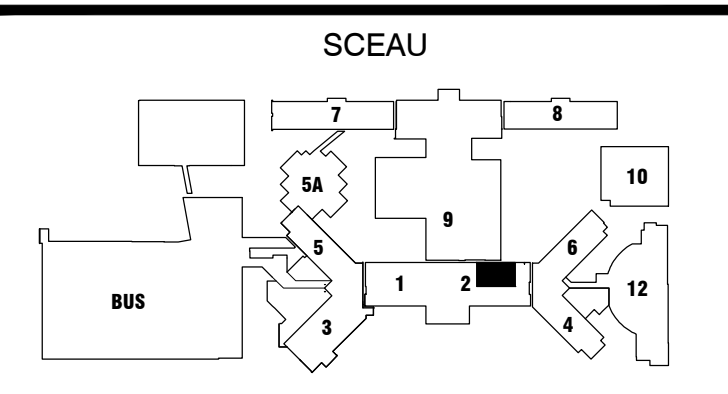
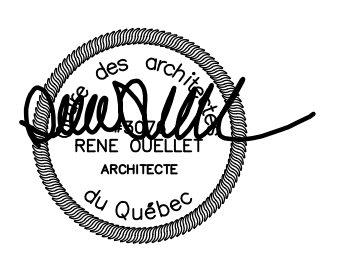
PHASE 2

- NOTES DU PHASAGE
- 1- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DEVRA PRÉVOIR SE DÉMOLIR UNE (1) SEMAINE ENTRE LES PHASES 1 ET 2 POUR PERMETTRE LE DÉMÉNAGEMENT DES ACTIVITÉS.

PHASAGE DES TRAVAUX

NOTES GÉNÉRALES

- 1- L'exécution des travaux, par l'entrepreneur et ses sous-traitants, ne devra pas nuire au fonctionnement normal de l'établissement.
- 2- L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires afin d'empêcher toute expansion de poussière et de bruit selon les phases de construction. Des cloisons anti-poussière étanche devront être montées vis-à-vis les zones de construction. Sceller hermétiquement les entrées et les sorties d'air (mur et plafond) et maintenir une pression négative dans les locaux ou ont lieu les travaux à l'aide de ventilateurs munis de filtres HEPA installés au niveau du cloisonnement temporaire et filtre HEPA terminal et ce durant toute la durée des travaux.
- 3- Tous les matériaux nécessaires à la complétion de l'ouvrage mais non spécifiés dans le devis devront être de marque reconnue et être approuvés par l'architecte.
- 4- Tous les déchets, rebuts et matériaux non-utilisables provenant de la démolition ou de l'exécution de tous les travaux seront débarassés du chantier au fur et à mesure de façon à ce que la zone de chantier, à l'extérieur et à l'intérieur ainsi que les zones adjacentes, ou il n'y a pas de travaux, soient gardées propres en tout temps. Les déchets devront être apportés par l'entrepreneur général et amenés à l'extérieur des terrains de l'établissement. L'emplacement et l'utilisation des conteneurs à déchet seront coordonnés avec le propriétaire.
- 5- Toute omission ou erreur aux dessins empêchant l'exécution d'un ouvrage complet, devra être signalée à l'architecte, par écrit, avant la signature du contrat.
- 6- Tous les matériaux et ensembles de matériaux doivent être façonnés, mis en place et finis en conformité avec les meilleures recommandations des manufacturiers
- 7- Tous les matériaux indiqués et spécifiés aux dessins seront fournis et installés par l'entrepreneur, sauf sur avis contraire.
- 8- Tous les murs et plafonds existants nécessitant des réparations suite aux travaux du présent contrat doivent être ragrésés avec le même fini que celui existant et ce en tout endroit dans le bâtiment. Ces surfaces doivent être peinturées jusqu'aux arêtes les plus proches.
- 9- Sauf indication contraire aux plans, tous les conduits, prises, interrupteurs, tuyaux de plomberie et mécanique doivent être encastrés dans les murs et plafonds existants. Prévoir les tranchées et saignées requises pour la réalisation des travaux et se référer aux documents des professionnels en mécanique-électricité pour le dénombrement et l'emplacement des nouveaux éléments.
- 10- Si parce qu'impossible autrement, des conduits doivent être passés en surface, ils devront l'être de façon à ce qu'ils soient le moins apparents possible, le long des arêtes de murs ou de tuiles de plafond et peints de même couleur que l'existant. Cette alternative doit être approuvée au préalable par l'architecte.
- 11- Prévoir le nettoyage quotidien des locaux où il y a des travaux et laisser propre en tout temps les pièces et corridors adjacents aux travaux afin de nuire le moins possible aux activités de l'établissement.
- 12- Obturer de façon étanche avec la résistance au feu requise autour des conduits tous les murs et/ou planchers existants pour le passage de nouveaux conduits, et dans les nouveaux murs pour le passage des conduits existants. Tous les scellements requis au pourtour de conduits traversant une paroi ayant une résistance au feu devront être conforme à la norme ULC-S115.
- 13- L'entrepreneur aura la responsabilité d'obturer le pourtour de tous les conduits traversant les cloisons coupe-feu et les dalles. Il devra les faire passer dans un manchon. L'espace libre autour du manchon et celui entre le conduit et le manchon sera rempli à l'aide d'un scellant de type coupe-feu "FYRE-SHIELD" de Tremco installé selon les recommandations du manufacturier et en respectant les normes ULC SP169 et ULC SP179.
- 14- L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de nuire aux activités du bâtiment. Si des essais ou des travaux doivent être exécutés dans des locaux occupés ou s'il doit interrompre un service quelconque, l'entrepreneur doit obtenir la permission du responsable (chargé de projet) avant d'exécuter ces travaux. Le propriétaire peut exiger que certains travaux soient exécutés en dehors des heures normales de travail, durant les fins de semaines ou un jour férié. L'entrepreneur ne pourra réclamer de supplément pour se conformer aux directives du propriétaire. Voir devis et conditions générales complémentaires.
- 15- Les travaux devront être réalisés en conformité avec les normes anti-sismiques en vigueur. L'entrepreneur général devra mandater une firme en protection anti-sismique pour valider que ses travaux répondent aux normes sismiques.
- 16- Lorsqu'indispensable à la réalisation de l'ouvrage tel que sur les plans, sans s'y restreindre, démolir ou dégrainer les parties d'ouvrage nécessaires.
- 17- Toutes les surfaces endommagées (existantes et nouvelles) devront, sans s'y limiter, être ragrées, réparées, nettoyées, préparées et finies de façon à assurer leurs agencement avec les surfaces contigües.
- 18- Fournir et installer tous les éléments nécessaires à la protection des travailleurs et du public ainsi que ceux restreignant l'accès au chantier (y compris les conteneurs à déchets) des personnes non-autorisées. Cela inclut, sans s'y limiter, la signalisation, les protections temporaires (contre-plaques, filets, etc.) et l'ensemble de l'aménagement des passages sécuritaires. Toutes les mesures de sécurité et de protection devront être coordonnées avec l'établissement. Avant la réunion de démarrage, l'entrepreneur devra fournir une proposition d'aménagement et de signalisation pour approbation.



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE



MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 1-514-931-1000 / 1-514-397-0953
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C4
 CANADA
 www.exp.com



NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVOIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

2022-12-09	APPEL D'OFFRES
date	no
	révisions

PROJET

titre **RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS**
CHU SAINTE-JUSTINE
 No APPEL D'OFFRES: **AO-22-046**
 no dossier arch: **22-26**

DESSIN

titre **PLAN D'AMÉNAGEMENT**
 échelle: **1:50**
 conçu par: **CHUSJ / S. BOISSELLE**
 dessiné par: **S. BOISSELLE**
 approuvé par: **RENÉ OUELLET**

A-100



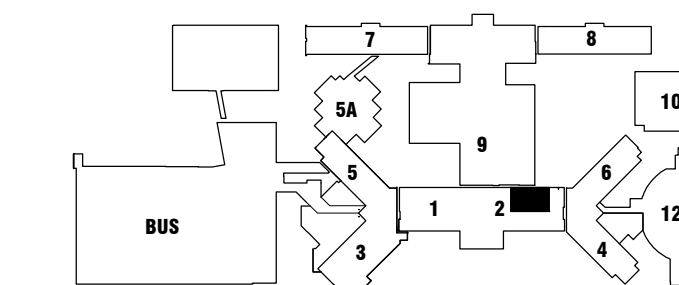
LÉGENDE DES ÉQUIPEMENTS

No	DESCRIPTION	FOURNISSEUR	INSTALLATION	SERVICES
A	ADRESSOGRAPHE	CHUSJ	CHUSJ	EG
B	BORNE DE NUMÉROTATION	CHUSJ	CHUSJ	EG
C	MONITEUR POUR BORNE	CHUSJ	CHUSJ	EG
D	MACHINE À GLACE	CHUSJ	CHUSJ	EG
E	ORDINATEUR	CHUSJ	CHUSJ	EG
F	IMPRIMANTE	CHUSJ	CHUSJ	EG
G	STATION PNEUMATIQUE	ADANAC / EG	ADANAC / EG	EG
H	TÉLÉPHONE	CHUSJ	CHUSJ	EG
J	RÉFRIGÉRATEUR POUR ÉCHANTILLONS	CHUSJ	CHUSJ	EG
K	HYGIAPHONE ÉLECTRIQUE	EG	EG	EG
Z	IMPRIMANTE À ÉTIQUETTES (ZEBRA)	CHUSJ	CHUSJ	EG

1 1:50 PLAN D'AMÉNAGEMENT PLAN



SCEAU



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE



MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 T: +1 514 931 5000 | F: +1 514 397 0963
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com



NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROUVÉS CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRIORISER DE DIMENSIONS À ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTÉE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS MAIS QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DOIVRONT ÊTRE GARANTIS POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE
 No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch: 22-26

DESSIN

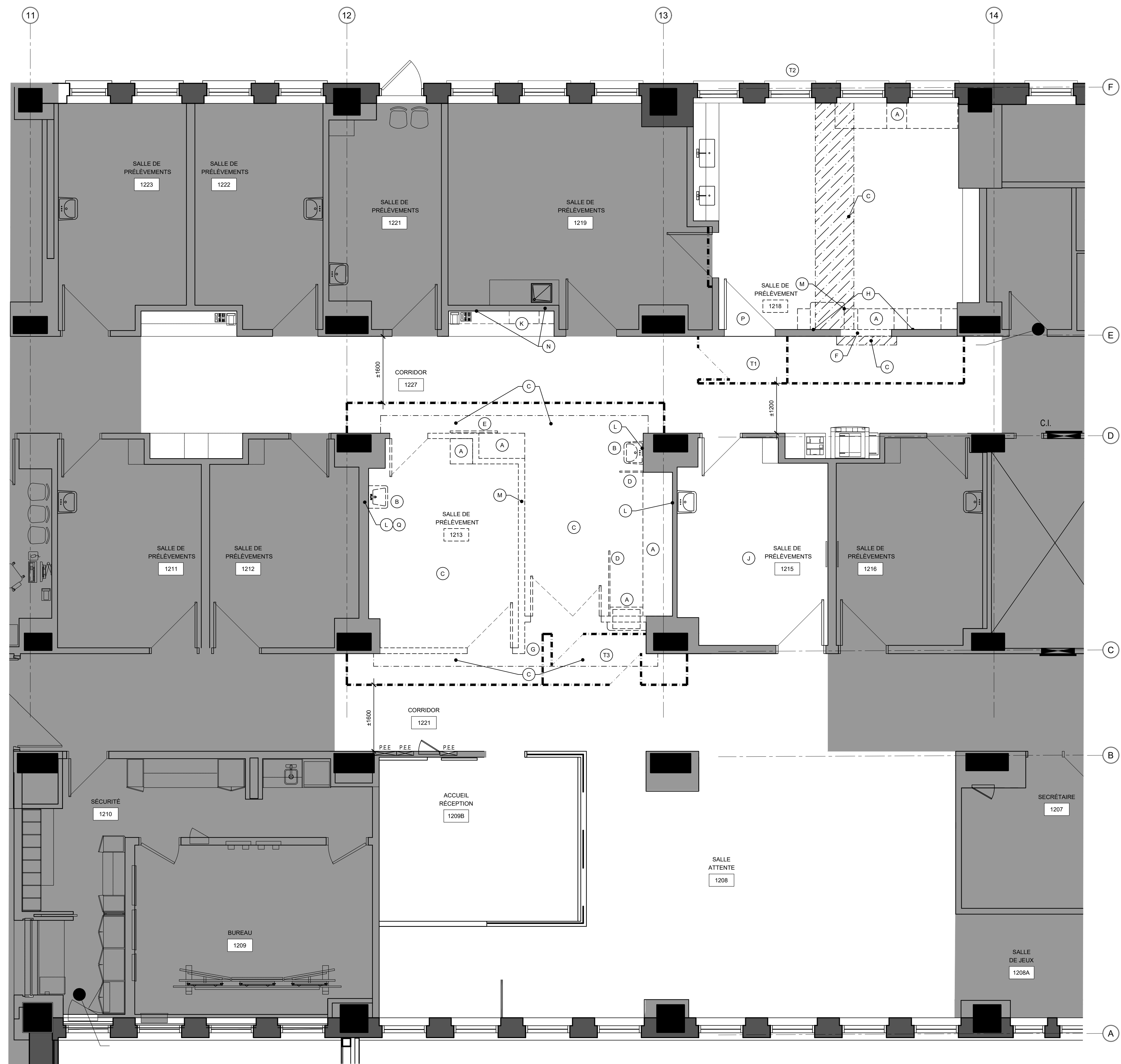
titre PLAN DE L'EXISTANT-DÉMOLITION
 échelle 1:50
 conçu par CHUSJ / S.BOISSELLE
 dessiné par S.BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

LÉGENDE DE DÉMOLITION

- CLOISON EXISTANTE CONSERVÉE.
- - - CLOISON DE GYPSE À DÉMOLIR INCLUANT LA PLINTHE DE VINYLE À GORGE REMONTANTE.
- — — PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE À ENLEVER (S.I.C.)
- — — PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE EXISTANTS À CONSERVER (S.I.C.)
- - - CLOISON TEMPORAIRE, VOIR SECTION 2 DU DEVIS (POSITIONNEMENT À TITRE INDICATIF SEULEMENT). LA CLOISON DEVRA RESPECTER LA NORME DE RÉSISTANCE AU FEU DE 1 HEURE, COMME DEMANDÉ AU CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES - CANADA 2010, ARTICLE 5.6.1.12, S'ASSURER DE L'ÉTANCHÉITÉ PARFAITE AU NIVEAU DE L'ENTREPLAFOND. PRÉVOIR UN SAS ÉTANCHE À CHAQUE ZONE DE TRAVAIL.
- ▨ ZONE DE PLANCHER À RETIRER LORSQUE LA PIÈCE OU LE CORRIDOR N'EST PAS COMPLÈTEMENT ENLEVÉ (VOIR NOTE C)
- (A) MOBILIER FIXE (COMPTOIR, ARMOIRE, TIROIRS, ETC.) À DÉMOLIR.
- (B) ÉVIER OU LAVABO À ENLEVER ET CONSERVER POUR RÉINSTALLATION (VOIR ING.)
- (C) REVÊTEMENT DE VINYLE/INOULEUM EN ROULEAU AVEC PLINTHE REMONTANTE À DÉMOLIR DANS LA ZONE DÉSIGNÉE (VOIR MATCH POUR LES ZONES OBLIQUES) OU DANS L'ENSEMBLE DE LA PIÈCE. PRÉVOIR MEULER ET/OU SCARIFIER LA SURFACE JUSQU'À LA DALLE DE BÉTON EN PRÉVISION DE L'INSTALLATION DU NOUVEAU REVÊTEMENT DE PLANCHER.
- (D) CLOISON SÉPARATRICE EN ALUMINIUM ET VERRE DÉPOLI À DÉMOLIR
- (E) PORTE COULISSANTE ET RAIL À DÉMOLIR
- (F) OUVRIR LA CLOISON DE GYPSE EN PRÉVISION DE L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE PORTE.
- (G) COIN PROTECTEUR EN ACRYLIQUE ENCASTRÉ À DÉMOLIR
- (H) DÉGARNIR LE GYPSE SUR CETTE CLOISON EN ENTIER.
- (J) CE LOCAL SERVIRA DE CIRCULATION POUR LA CLIENTÈLE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX. LES INTERVENTIONS AU PLAFOND POUR LE PNEUMATIQUE ET LA MÉCANIQUE DEVRONT ÊTRE COORDONNÉES AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
- (K) ARMOIRE HAUTE SIMPLE (1) ET DOUBLE (1) À RETIRER. ENTREPOSER L'ARMOIRE SIMPLE POUR RÉINSTALLATION.
- (L) OUVRIR LA CLOISON DE GYPSE POUR PERMETTRE LA DÉMOLITION DE LA PLOMBERIE OU LES FUTURS RACCORDEMENT DU LAVABO OU DE LA MACHINE À GLACE. UNE FOIS LES TRAVAUX EFFECTUÉS, REFERMER LE MUR AU MOYEN DE GYPSE, PLÂTRER ET REPEINDRE.
- (M) SORTIES DE GAZ MÉDICAUX À RETIRER (VOIR ING.)
- (N) RETIRER LE REVÊTEMENT DE STRATIFIÉ ET OUVRIR LA CLOISON DE GYPSE POUR PERMETTRE LES FUTURS RACCORDEMENT DE LA MACHINE À GLACE OU AJOUT DE PRISES ÉLECTRIQUES. UNE FOIS LES TRAVAUX EFFECTUÉS, REFERMER LE MUR AU MOYEN DE GYPSE ET D'UN REVÊTEMENT DE STRATIFIÉ TEL QUE L'EXISTANT
- (P) OUVERTE-PORTE AUTOMATIQUE ET BOUTON D'ACTIVATION (VOIR ÉLECTRICITÉ) À RETIRER.
- (Q) REVÊTEMENT DE PROTECTION MURAL EN ACRYLIQUE PLEIN HAUTEUR DERRIÈRE LE LAVABO À RETIRER
- (T1) SAS TEMPORAIRE POUR ACCÈS AU CHANTIER
- (T2) RETIRER LE VERRE THERMOS OU LE VANTAIL INFÉRIEUR, INSTALLER UN CONTREPLAQUÉ 19mm AVEC OUVERTURE POUR LE CONDUIT DU VENTILATEUR
- (T3) SAS TEMPORAIRE POUR ACCÈS AU CHANTIER. CE DERNIER DEVRA ÊTRE DÉPLACÉ DANS LA ZONE DE CHANTIER POUR POUVOIR COMPLÉTER LES TRAVAUX AU NIVEAU DU SAS.


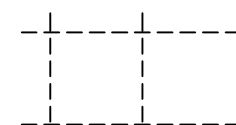
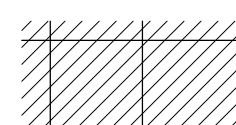
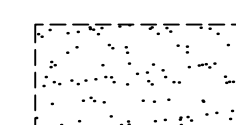
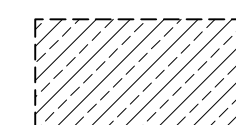
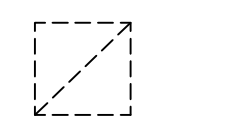
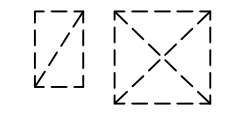

NOTES DE DÉMOLITION

- PRÉVOIR TOUTES LES DÉMOLITIONS, TRANCHÉES ET SAIGNÉES AINSI QUE LES REPRISES (RECONSTRUCTION) DES MURS, CLOISONS, PLAFONDS, PLANCHER, ETC DE MÊME QUE LES RAGRÈGES RELATIFS AUX TRAVAUX EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET/OU STRUCTURE. DANS LES CLOISONS DE TERRACOTTA DE GYPSE, ET CE, EN TOUT LIEU DU BÂTIMENT. LES INDICATIONS AU PLAN NE PEUVENT PAS ÊTRE INTERPRÉTÉES COMME LIMITATIVES DE LA PORTÉE DES TRAVAUX. LA PEINTURE DES RAGRÈGES DEVRA SE PROLONGER JUSQU'AU COIN, ARÊTE OU OUVERTURE CONTIGU.
- POUR TOUTES LES MESURES DE PROTECTION DE LA CONTAMINATION, VOIR LES CONDITIONS DE L'ÉTABLISSEMENT. ÉRIGER DES CLOISONS TEMPORAIRES ÉTANCHES AUX LIMITES DES TRAVAUX ET MAINTENIR LES LOCAUX EN PRESSION NÉGATIVE TOUT AU LONG DES TRAVAUX. PRÉVOIR UN SAS À CHAQUE ACCÈS AU CHANTIER.
- PRÉVOIR ENLEVER LES ACCESSOIRES DIVERS (CROCHETS, TABLEAUX, DISTRIBUTEUR DE SAVON, Gobelet et PAPIER...) DANS LES PIÈCES OÙ IL Y A DÉMOLITION ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE (S.I.C.)



2 1:50 PLAN DE L'EXISTANT-DÉMOLITION VUE EN PLAN

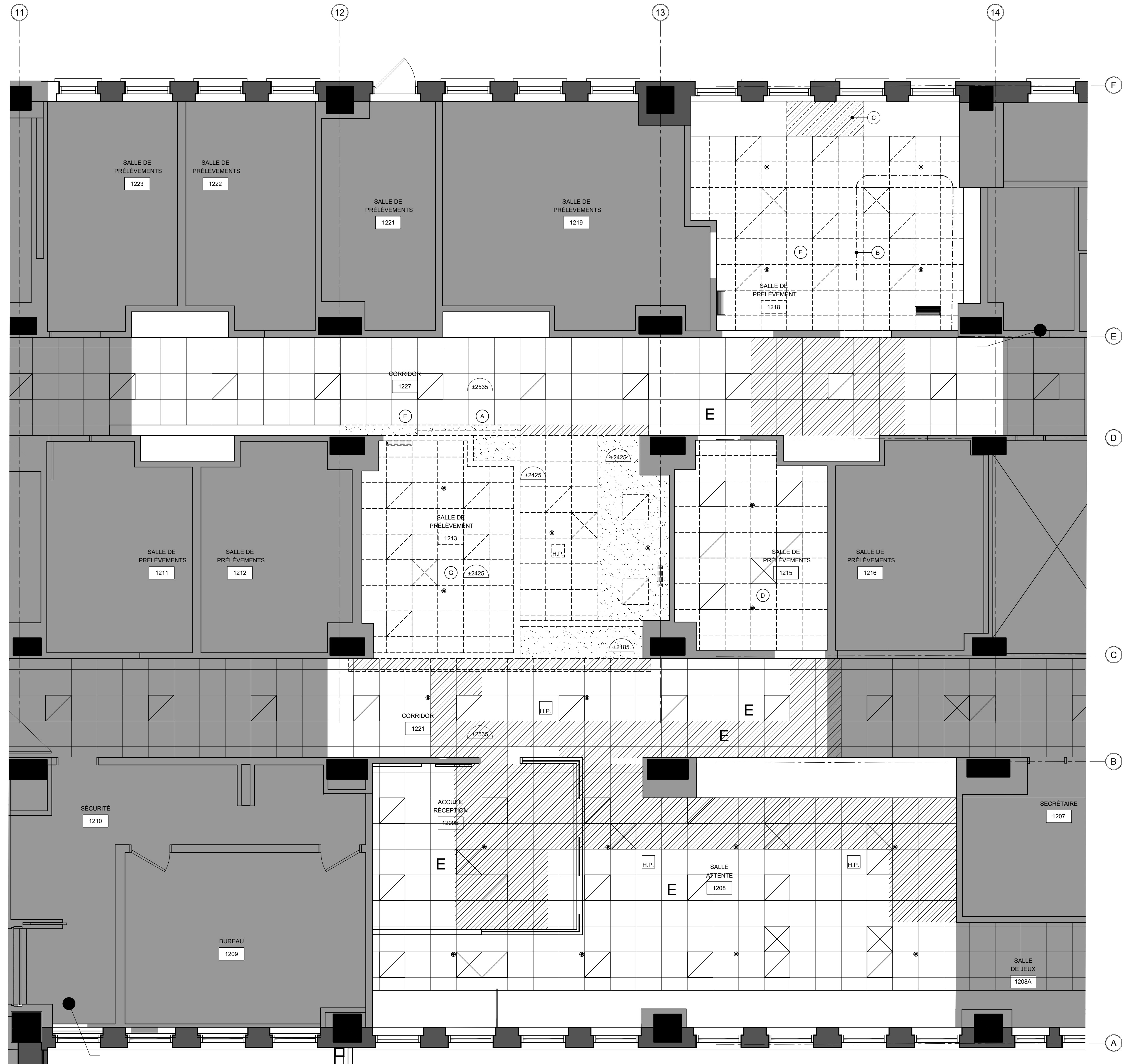
LÉGENDE DE DÉMOLITION DES PLAFONDS

-  PLAFOND SUSPENDU EXISTANT À CONSERVER.
-  PLAFOND SUSPENDU À DÉMOLIR.
-  PLAFOND EXISTANT À DÉMANTÉLER ET RÉINSTALLER AU BESOIN
-  PLAFOND OU RETOMBÉE DE GYPSE À DÉMOLIR
-  ZONE DE DÉMOLITION DU CHAUFFAGE RADIANT (VOIR MEC)
-  LUMINAIRE FLUORESCENT À ENLEVER (VOIR ING)
-  DIFFUSEURS ET GRILLE DE RETOUR À ENLEVER (VOIR ING)
-  GICLEUR À CONSERVER OU DÉMANTÉLER (VOIR ING)

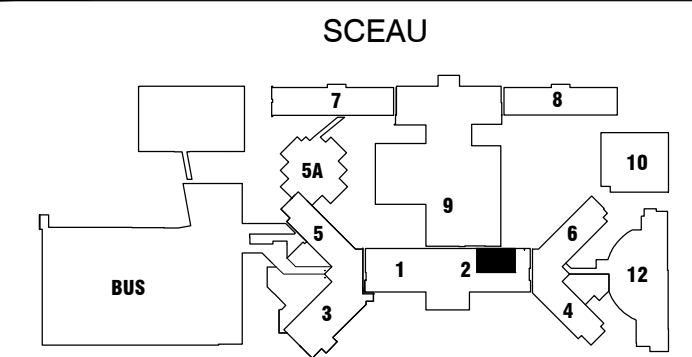
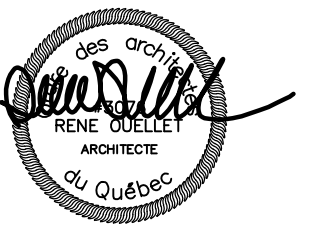
- (A) RAIL ENCASTRE POUR PORTE COULISSANTE À DÉMOLIR
- (B) RAIL À RIDEAU À DÉMOLIR
- (C) PLAFOND CHAUFFANT À DÉMANTÉLER EN PRÉVISION D'INSTALLER LA NOUVELLE CLOISON (VOIR ING)
- (D) CE LOCAL SERVIRA DE CIRCULATION POUR LA CLIENTÈLE PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX. LES INTERVENTIONS AU PLAFOND POUR LE PNEUMATIQUE DEVRONT ÊTRE COORDONNÉES AVEC LE PROPRIÉTAIRE.
- (E) RETOMBÉE DE GYPSE À DÉMOLIR DANS LA ZONE DE CHANTIER
- (F) TUILES ACOUSTIQUES DÉCORÉE (S) À RETIRER DÉLICATEMENT POUR RÉINSTALLATION DANS LA NOUVELLE SALLE DE PRÉLÈVEMENT 1218
- (G) TUILES ACOUSTIQUES DÉCORÉE (11) À RETIRER DÉLICATEMENT POUR RÉINSTALLATION DANS LA SALLE DE PRÉLÈVEMENT 1216 OU AUTRE (À DÉTERMINER AVEC LE PROPRIÉTAIRE)

NOTES DE DÉMOLITION DES PLAFONDS

- LORS DE LA DÉMOLITION DE PLAFOND EXISTANT, LAISSER L'ENTRÉE PLAFOND LIBRE DE TOUT DÉBRIS ET DÉPOUSSIÉRER AVANT L'INSTALLATION DES NOUVEAUX PLAFONDS.
- PRÉVOIR LE DÉMANTÈLEMENT ET LA RÉINSTALLATION DES PLAFONDS SUSPENDUS EXISTANTS SUITE AUX TRAVAUX EN ARCHITECTURE, MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE À TOUT ENDROIT DANS LE BÂTIMENT OÙ LA DÉMOLITION DU PLAFOND N'EST PAS PRÉVUE. PRÉVOIR REMPLACER TOUTES LES TUILES ENDOMMAGÉES ET/OU ALTÉRÉES SUITE À LEUR MANIPULATION.



3 1:50 PLAN DE DÉMOLITION DES PLAFOND VUE EN PLAN



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE



MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 T: +1 514 931 1000 F: +1 514 397 0963
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com



NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRONT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

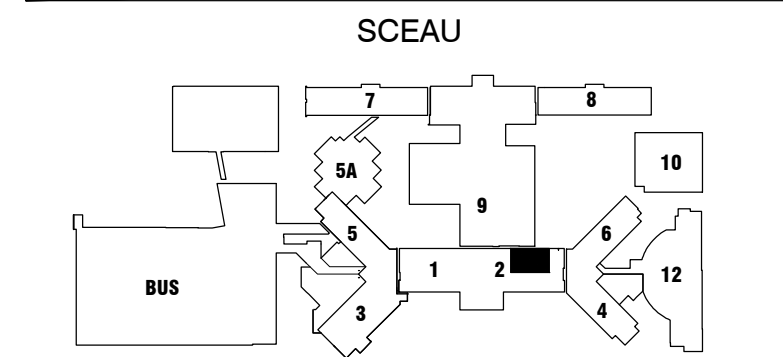
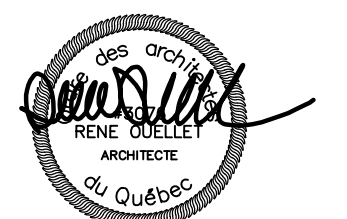
date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre **RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS**
CHU SAINTE-JUSTINE
 No APPEL D'OFFRES: **AO-22-046**
 no dossier arch: **22-26**

DESSIN

titre **PLAN DE DÉMOLITION DES PLAFONDS**
 échelle: **1:50**
 conçu par: **CHUSJ / S. BOISSELLE**
 dessiné par: **S. BOISSELLE**
 approuvé par: **RENÉ OUELLET**



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 1-514-914-9311 / 514-914-397 0963
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTÉVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINIS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRÉNDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRAIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE

No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch 22-26

DESSIN

titre PLAN DE CONSTRUCTION

échelle 1:50
 conçu par CHUSJ / S.BOISSELLE
 dessiné par S.BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

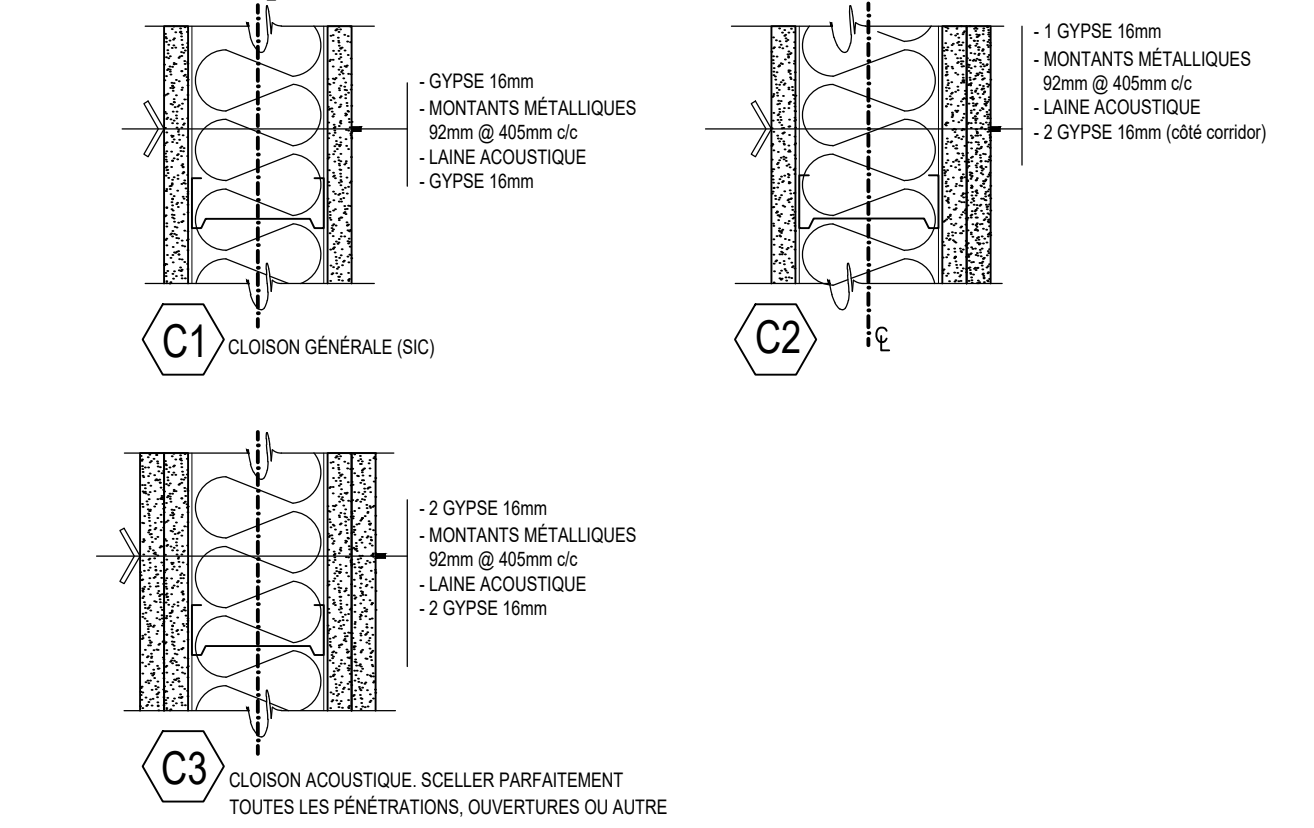
LÉGENDE DE CONSTRUCTION

- CLOISON EXISTANTE CONSERVÉE
 - NOUVELLE CLOISON
 - NOUVELLE PORTE ET QUINCAILLERIE, CADRE EXISTANT CONSERVÉ À MODIFIER (VOIR TABLEAU A-450)
 - NOUVELLE PORTE, CADRE ET QUINCAILLERIE (VOIR TABLEAU A-450)
 - AL ALIGNER
 - X TYPE DE CLOISON
 - MX XXX RÉFÉRENCE DU MOBILIER.
- 1 NOUVELLE STATION DE LAVAGE DES MAINS (VOIR ING.)
 - 2 NOUVELLE PORTE AVEC OUVERTE-AUTOMATIQUE ET BOUTON D'ACTIVATION À EFFLEUREMENT (TOUCHLESS) (VOIR DEVIS)
 - 2a) EMBLEMMENT DU BOUTON D'ACTIVATION
 - 3 SUR L'ENSEMBLE DE LA CLOISON, RÉINSTALLER UN GYPSE 16mm ET PLÂTRER
 - 4 NOUVELLE STATION PNEUMATIQUE (VOIR ING.)
 - 5 ARMOIRE HAUTE À RÉINSTALLER EN CONTINUITÉ DES AUTRES. RESTRATIFIER LE CÔTÉ DE L'ARMOIRE POUR SHARMONISER AVEC L'EXISTANT (STRATIFIÉ BLANC LUSTRÉ).
 - 6 CLOISON AVEC MONTANTS MÉTALLIQUES DALLE À DALLE MAIS GYPSE FINISANT À 100mm AU DESSUS DU PLAFOND.
 - 7 AU NIVEAU DU MUR ENTRE LES ARMOIRES, RÉINSTALLER LE TABLEAU BLANC AINSI QUE LA PROTECTION DE CP 16mm ET STRATIFIÉ BLANC LUSTRÉ. AU NIVEAU DES ANCIENNES ARMOIRES HAUTE AJOUTER LE MÊME TYPE DE PROTECTION MENTIONNÉ PRÉCÉDEMMENT JUSQU'À LA RETOMBÉE DE GYPSE EXISTANTE.
 - 8 NOUVELLE TRAPPE D'ACCÈS ISOLÉE, 610x610 AU DESSUS DU PNEUMATIQUE POUR ACCÈS MÉCANIQUE
 - 9 NOUVELLE PORTE COULISSANTE MANUELLE EN ALUMINIUM, VANTAIL OUVRANT AVEC VERRE EN PARTIE HAUTE ET TYMPAN EN ALUMINIUM DANS LA PARTIE BASSE. VANTAIL FIXE EN ALUMINIUM.
 - 10 OBTURER LES TROUS SUITE À L'ENLÈVEMENT DE L'OUVERTE-PORTE ET DES BOUTONS ET REPENDRE. UTILISER UNE PUTTY À DÉBOSSÉLAGE POUR LE CADRE EN ACIER.

NOTES DE CONSTRUCTION

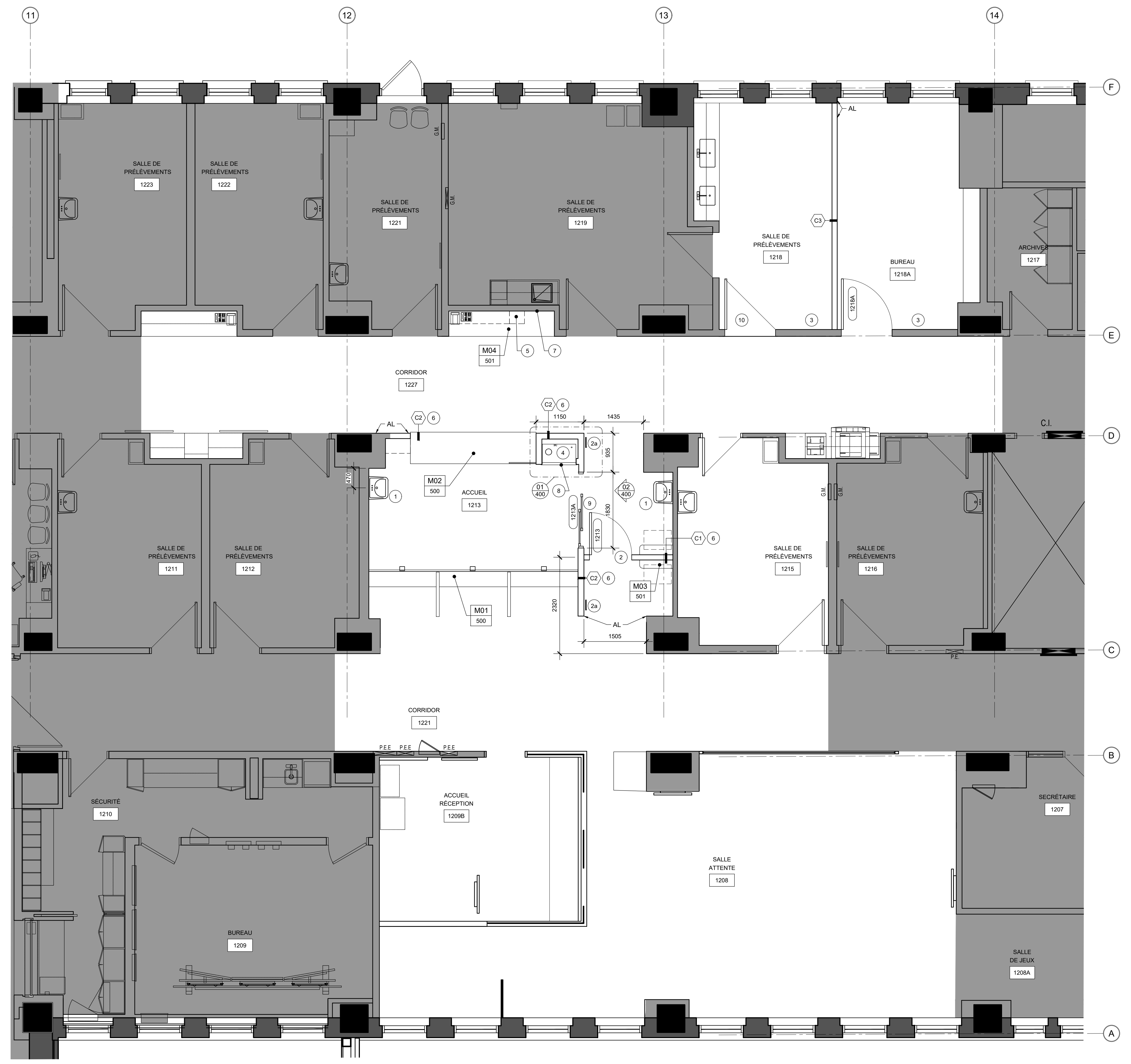
1. PRÉVOIR LES FONDS DE CLOUAGE LÀ OÙ NÉCESSAIRE POUR LE MOBILIER, LES ÉQUIPEMENTS, LA QUINCAILLERIE AINSI QUE POUR LES ACCESSOIRES.
2. PRÉVOIR LE RAGRÉAGE DES CLOISONS EXISTANTES ET DES MURS SUITE AUX DÉMOLITIONS EN ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR LA RÉPARATION DES CLOISONS, MURS ET DES PLAFONDS AINSI QUE DES PLANCHERS SUITE AUX DÉMOLITIONS DES CLOISONS OU DES MURS. PRÉVOIR AU MINIMUM RÉINSTALLER UN GYPSE 16mm SUR MONTANT MÉTALLIQUES 92mm, PLÂTRER ET PEINDRE. REPRISES DES PLAFONDS SUSPENDUS OU DE GYPSE ET REPRISE DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER ET DES PLINTHES. LORS DE L'ENLÈVEMENT D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION, MAINS-COURANTES OU AUTRES ÉLÉMENTS MURAUX, PRÉVOIR REBOUCHER LES TROUS ET RÉPARER LA CLOISON AU MOYEN DE PLÂTRE. TOUS CES FRAIS DEVRAIENT ÊTRE PRÉVUS EN APPEL D'OFFRES PAR LE GÉNÉRAL ET SON SOUS-TRAITANT. AUCUN EXTRA NE SERA ACCEPTÉ POUR CES RÉPARATIONS.
3. SUR LES MURS EXISTANTS, PRÉVOIR RÉPARER LA PARTIE BASSE AU NIVEAU DE LA NOUVELLE PLINTHE. PRÉVOIR RÉPARER ±100mm DE HAUTEUR SUR 50% DES CLOISONS CONSERVÉES. AJOUTER GYPSE ET PLÂTRE POUR OBTENIR UNE SURFACE PLANE ET ASSURER UN SOUTIEN (BACKING) ADEQUAT.
4. AUX ENDOITS OÙ LE MOBILIER EST DÉMOLI, PRÉVOIR RÉPARER LE GYPSE SUR 25% DE LA SURFACE, REPLÂTRER ET PEINDRE
5. SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX PLANS, LES NOUVELLES CLOISONS SERONT DE TYPE 1.

CLOISONS TYPES

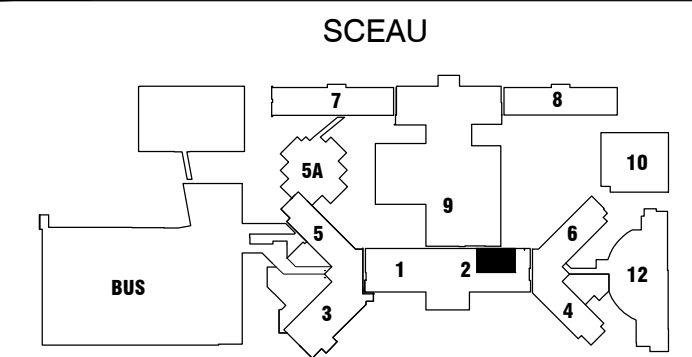
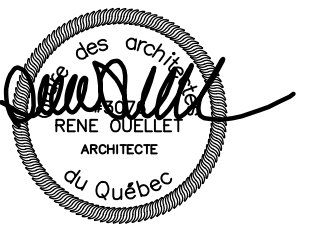


NOTES DE CLOISONS

1. TOUTES LES CLOISONS SERONT DALLE À DALLE (± 3600mm). LÀ OÙ INDIQUÉ, LE GYPSE SERA ARRÊTÉ À 100mm AU DESSUS DU PLAFOND. (NOTE 6)
2. APPLIQUER UN SCÉLLANT ACOUSTIQUE À TOUTES LES JONCTIONS AVEC PLANCHER ET PLAFOND AINSI QU'UN TRIPLE CORDON DE SCÉLLANT ACOUSTIQUE À LA SABLIERE ET LA LISSE
3. POUR LES CLOISONS DONNANT DANS LE CORRIDOR, GLAISER LA SURFACE CÔTÉ CORRIDOR POUR LA NIVELER AVEC LA CLOISON EXISTANTE DU CORRIDOR
4. SUR TOUTES LES NOUVELLES CLOISONS, PRÉVOIR INSTALLER UNE NOUVELLE PLINTHE DE VINYLE 150mm LORSQU'UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER N'EST PAS PRÉVU.
5. POUR TOUTE CLOISON NON-IDENTIFIÉE, PRÉVOIR UNE CLOISON TYPE 1



4 1:50 PLAN DE CONSTRUCTION VUE EN PLAN



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE



MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 1-514-914-3000 | 1-514-397-0963
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-8
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com



NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINIS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT - NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS ANS QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVOIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE
 No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch 22-26

DESSIN

titre PLAN DES FINIS
 échelle 1:50
 conçu par CHUSJ / S.BOISSELLE
 dessiné par S.BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

A-104

LÉGENDE DES FINIS

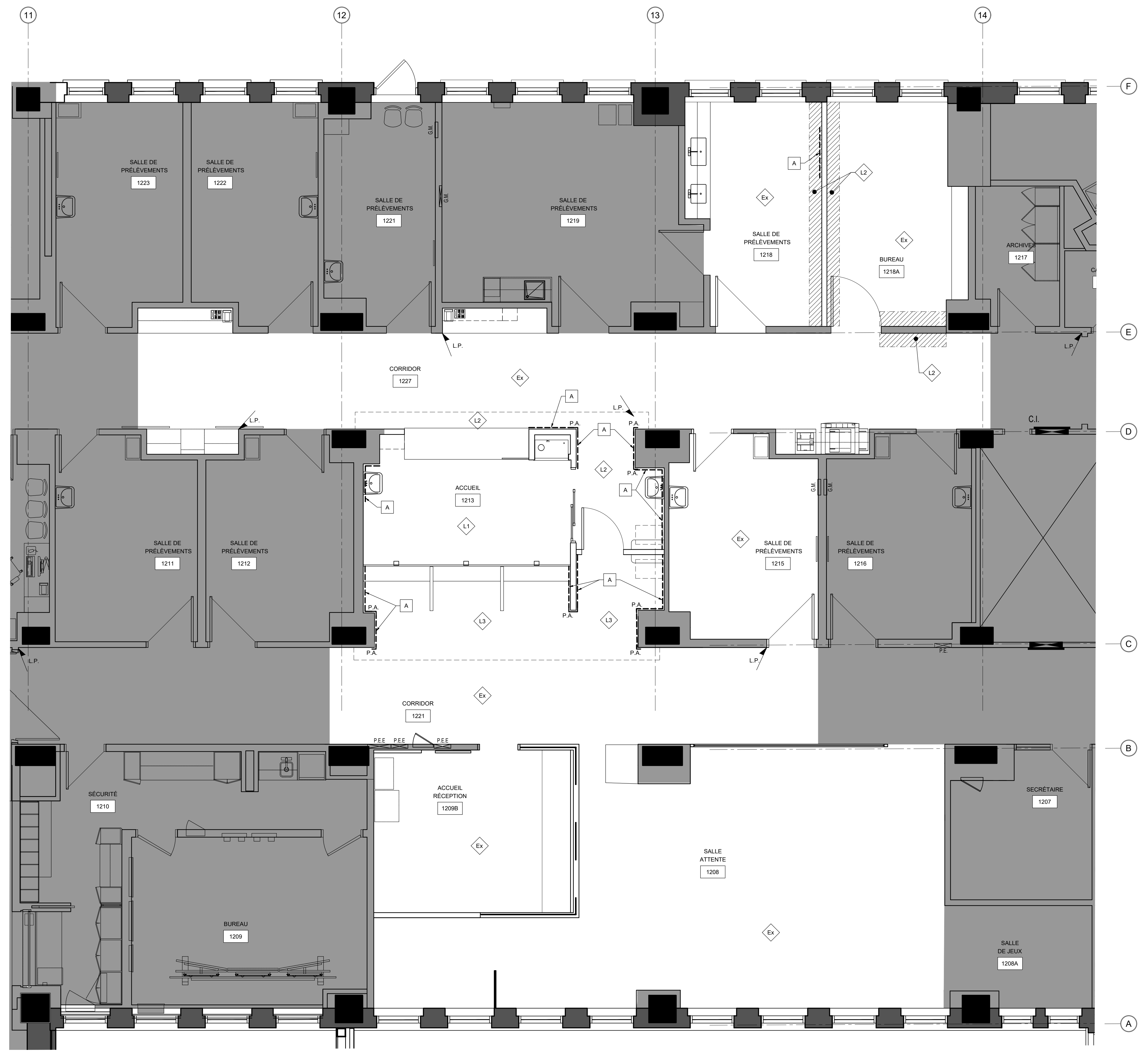
- V DANS L'ENSEMBLE DE LA PIÈCE OU DANS LA ZONE INDICUÉE, NOUVEAU REVÊTEMENT DE LINOLÉUM EN ROULEAU SOUDÉ AVEC PLINTHE REMONTANTE DE 150mm EN CONTINUITÉ DU PLANCHER. COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE OU S'APPARENTANT AVEC L'EXISTANT (VOIR DEVIS).
- Ex REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT À CONSERVER.
- P.A. NOUVEAU COIN PROTECTEUR ACRYLIQUE ENCASTRÉ (TEL QUE L'EXISTANT) ET PLEINE HAUTEUR (VOIR DEVIS)
- L.P. LIMITES DE PEINTURE
- A NOUVELLE PROTECTION MURALE EN PANNEAU DE TYPE FRL DE PANOLAM DE LA PLINTHE À 1220mm DE HAUTEUR (VOIR DEVIS) DANS L'ENSEMBLE DE LA PIÈCE OU AUX ENDOITS IDENTIFIÉS.

NOTES DES FINIS

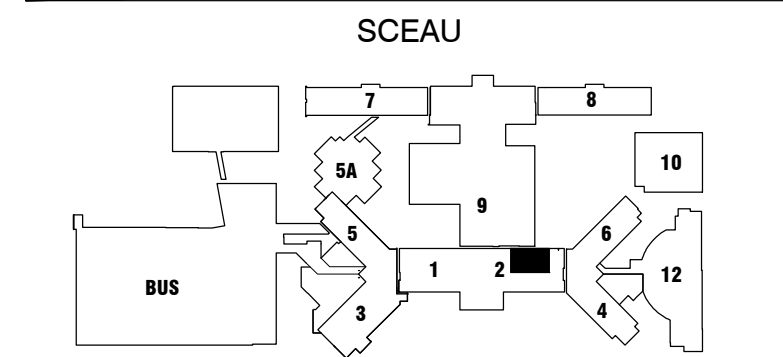
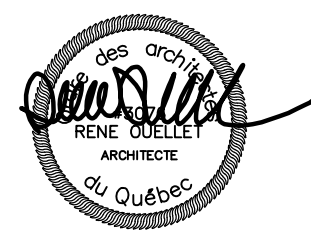
- 1- LES NUMÉROS (1,2,3,4...) APPOSÉS CONTRE LE TYPE DE FINI IDENTIFIENT UN CHOIX DE COULEUR DIFFÉRENT.
- 2- LA MENTION V2 S'APPLIQUE À UN FINI S'APPARENTANT AVEC L'EXISTANT.

TRAVAUX DE PEINTURE

- 1- RÉPARER, RAGRÉER ET PRÉPARER (SABLAGE, APPRÊT) LES CLOISONS EXISTANTES ET NOUVELLES, DANS L'ENSEMBLE DES LOCAUX DE LA ZONE DES TRAVAUX. PEINDRE LE CORRIDOR ENTRE LES LIMITES DE PEINTURE ET PROLONGER JUSQU'AU COIN, ARÊTE OU OUVERTURE CONTIGU.
- 2- PEINDRE TOUT NOUVEAU MATÉRIAU INCLUS À L'OUVRAGE DEMANDANT UN FINI DE PEINTURE
- 3- RÉPARER, RAGRÉER ET PEINDRE TOUTES LES PORTES ET TOUS LES CADRES D'ACIER SE TROUVANT DANS LA ZONE DES TRAVAUX, EXISTANTS ET NOUVEAUX.
- 4- PEINDRE LES PLAFONDS OU RETOMBÉES DE PLAFOND EN GYPSE OU PLÂTRE.
- 5- PEINDRE LES TRAPPES D'ACCÈS (MURALE ET AU PLAFOND) DANS LA ZONE DES TRAVAUX (SIL Y A LIEU)



5 1:50 PLAN DES FINIS VUE EN PLAN



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
 1-514-931-1000 | 1-514-931-3970
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-8
 Montréal, QC, H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS ANS QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE GARANTIS POUR CINQ (5) ANS.

2022-12-09	APPEL D'OFFRES
date	no
	révisions

PROJET

titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS
 CHU SAINTE-JUSTINE

No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
 no dossier arch 22-26

DESSIN

titre PLAN DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS

échelle 1:50
 conçu par CHUSJ / S.BOISSELLE
 dessiné par S.BOISSELLE
 approuvé par RENÉ OUELLET

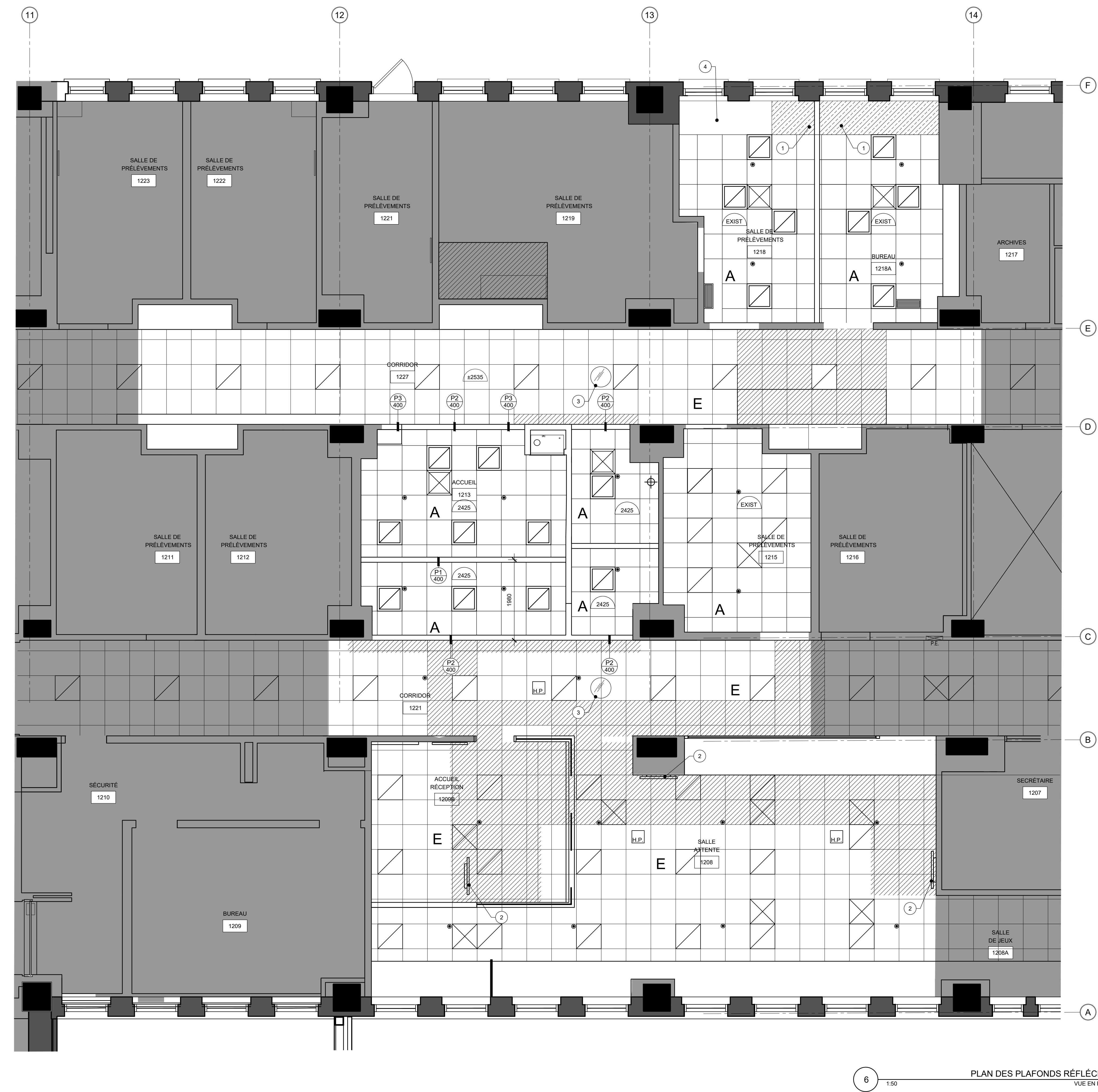
LÉGENDE DE PLAFOND RÉFLÉCHI

- NOUVEAU PLAFOND SUSPENDU TYPE A (VOIR DEVIS)
- PLAFOND EXISTANT CONSERVÉ À RAGRÉER SELON LES PIÈCES ET SELON LES TRAVAUX EN MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ
- NOUVEAU PLAFOND OU NOUVELLE RETOMBÉE DE GYPSE 16mm SUR MONTANTS MÉTALLIQUES (VOIR DÉTAILS)
- DÉMANTÉLER, RÉINSTALLER, RAGRÉER ET/OU COMPLÉTER LE PLAFOND SUSPENDU EXISTANT DANS CETTE RÉGION SUITE AUX TRAVAUX EN MÉCANIQUE-ÉLECTRICITÉ OU POUR LES NOUVELLES CLOISONS. PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE 20% DES TUILES SUITE À LEUR MANIPULATION.
- RETOMBÉE EN BOIS POUR LE MOBILIER (VOIR A-500)
- TÊTE DE GICLÉUR EXISTANTE, NOUVELLE OU RELOCALISÉE (VOIR ING.)
- HAUTEUR DE PLAFOND
- LUMINAIRE EXISTANT (VOIR ING.)
- NOUVEAU LUMINAIRE (VOIR ING.)
- NOUVEAU DIFFUSEUR (VOIR ING.)
- NOUVEAU SPOT DE TYPE DEL ENCASTRÉ.
- NOUVEAU CHAUFFAGE RADIANT. VOIR ING.

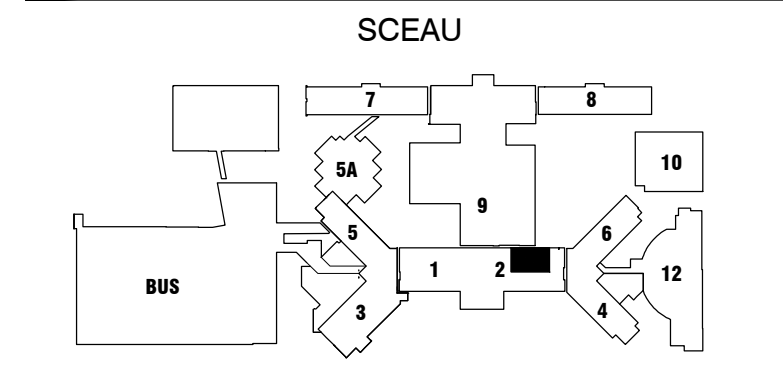
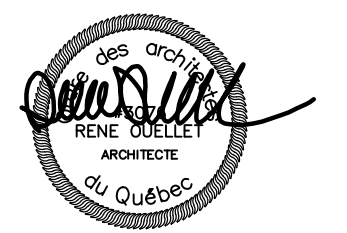
- ① NOUVEAU PANNEAU DE CHAUFFAGE RADIANT (VOIR ING.)
- ② FUTUR MONITEUR POUR BORNE DE NUMÉROTATION (HORS-CONTRAT), PRÉVOIR LES CONDUITS POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET DATA (VOIR ING.)
- ③ NOUVEAU MIROIR CONVEXE DE TYPE PLAFONNIER À DÔME COMPLET - 18 POUCES, MODÈLE H-1884 DE ULINE OU ÉQUIVALENT. PRÉVOIR LE SYSTÈME D'ANCRAGE AU PLAFOND SUSPENDU.
- ④ PANNEAU DE CHAUFFAGE RADIANT CONSERVÉ
- ⑤ REPRENDRE LA FINITION DE LA RETOMBÉE DE GYPSE EXISTANTE
- ⑥ COMPLÉTER LE PLAFOND SUSPENDU EN AJOUTANT DE TÊ SECONDAIRE ET DE NOUVELLES TUILES DE PLAFONDS.

NOTES DE PLAFOND RÉFLÉCHI

- LES PLAFONDS RÉFLÉCHIS DEVONT ÊTRE INSTALLÉS APRÈS LE MOBILIER
- L'INSTALLATION DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS DEVRA SE CONFORMER À LA NORME ANTISISMIQUE ASTM E580-08 POUR UNE CLASSE D.



6 1:50 PLAN DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS
 VUE EN PLAN



PLAN CLÉ

PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP Inc.
 1-514-931-1000 | 1-514-397-0663
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

NOTES

- RASGRÉER PARTOUT OU IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION G-CONTRÉ
- TOUS LES FINS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHAQUE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTÉE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR MÉCONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRA ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

TABLEAU DES PORTES, CADRES ET QUINCAILLERIE														
OUVERTURE			PORTES							CADRES D'ACIER		GROUPE DE QUINCAILLERIE	NOTES	
NUMÉRO	DE	À	TYPES	LARG.	HAUT.*	ÉPAIS.	OUVERT.	MATÉ.	VERRE	RÉSIST. FEU	TYPES			PROFILS
1213	CORR -1221	CORR - 1227	P1	1015	2135	45	M.G.	BOIS	TT	---	C1	A	1	1, 3
1213A	CORR -1227	ACCUEIL - 1213	ALUM.	850	2135	45	COUL.	ALUM	TT	---	---	---	2	1, 2
1218A	CORR -1227	BUREAU - 1218A	P2	1220	2135	45	M.G.	BOIS	---	---	C1	A	3	1

REMARQUES:
 * LA HAUTEUR DES PORTES DEVRA RESPECTER CELLE DES PORTES CONSERVÉES

NOTES:
 1- CYLINDRE ABLLOY POUR LES SERRURES: INSTALLATION DU CYLINDRE ABLLOY PAR SERRURIER EXCEL APRÈS COORDINATION AVEC LE CHÛSI
 2- PORTE COULISSANTE MANUELLE EN ALUMINIUM AVEC VERRE TRANSLUCIDE ET TYMPAN EN ALUMINIUM DANS LA PARTIE BASSE DE LA PORTE
 3- L'OUVRE-PORTE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DU CÔTÉ POUSSÉ (CORRIDOR 1221)

T.C.: VERRE TREMPÉ CLAIR, 6mm
 TT: VERRE TREMPÉ TRANSLUCIDE 6mm

GROUPE 1 - 1213

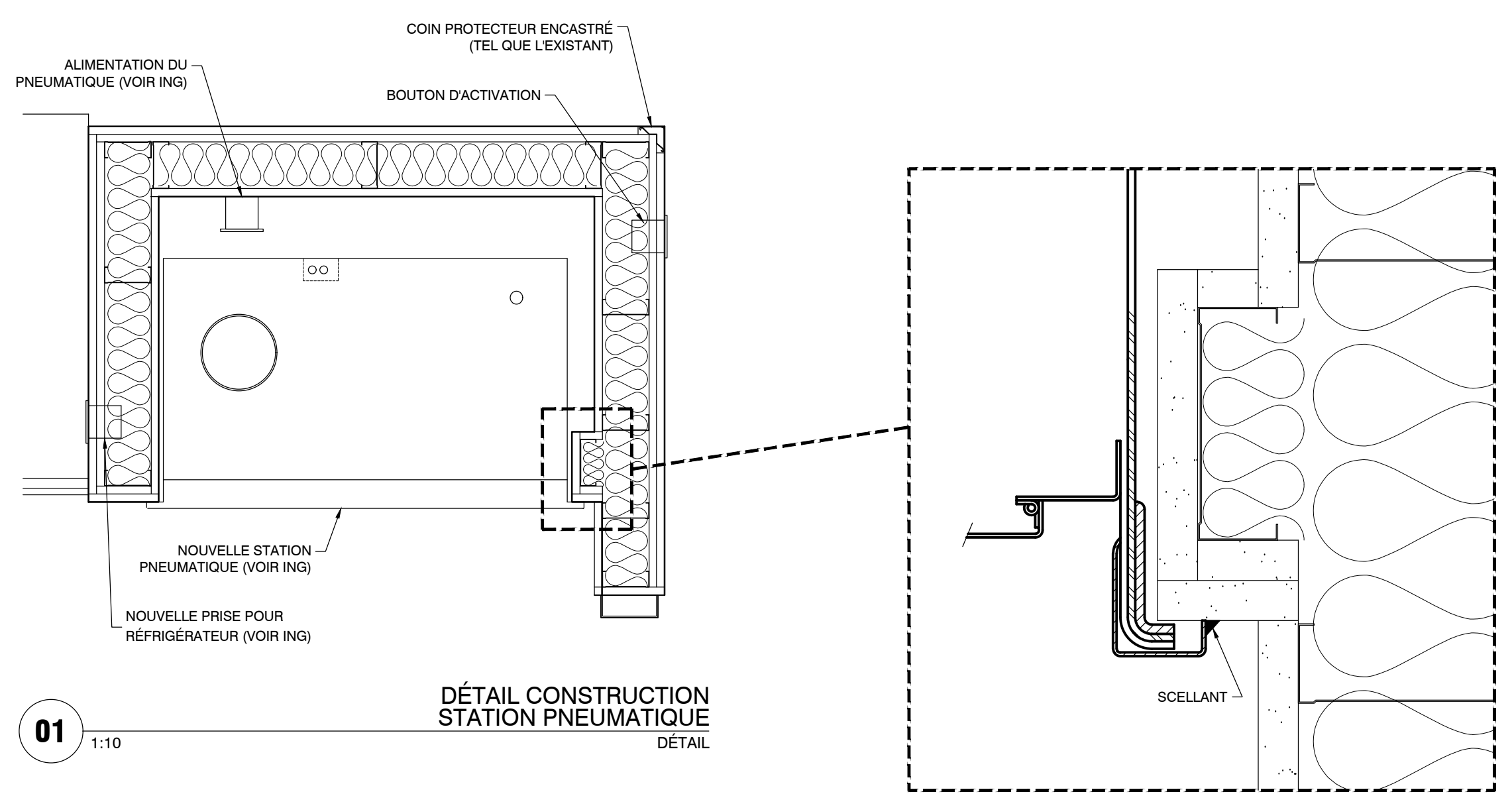
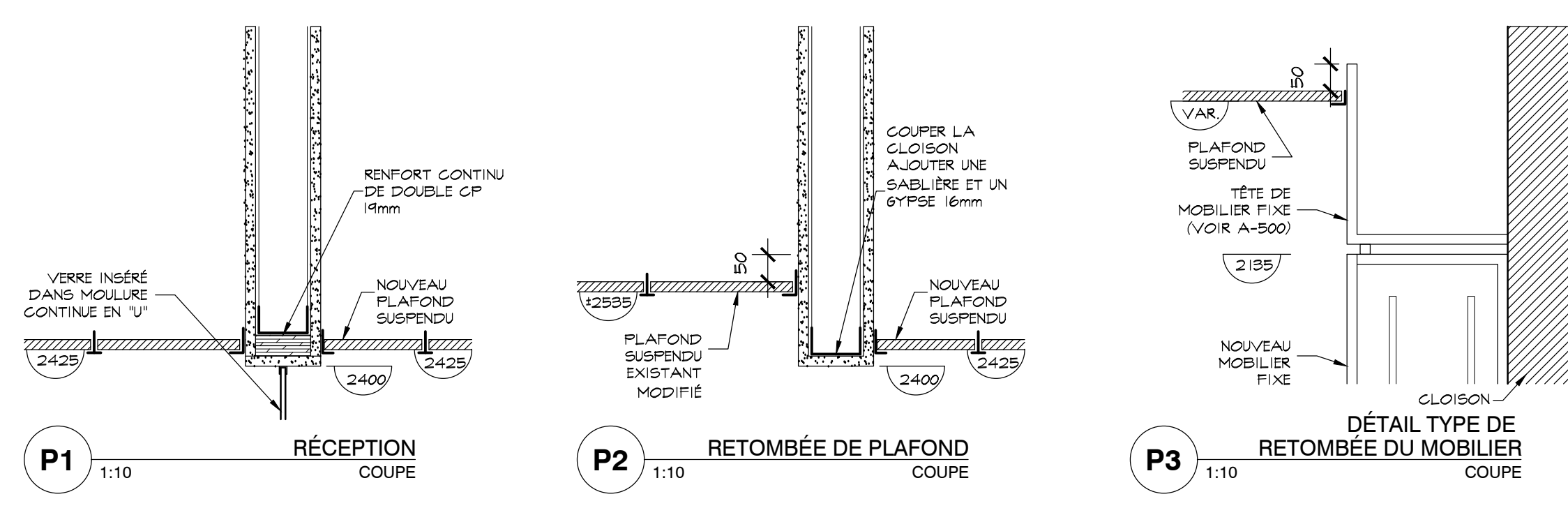
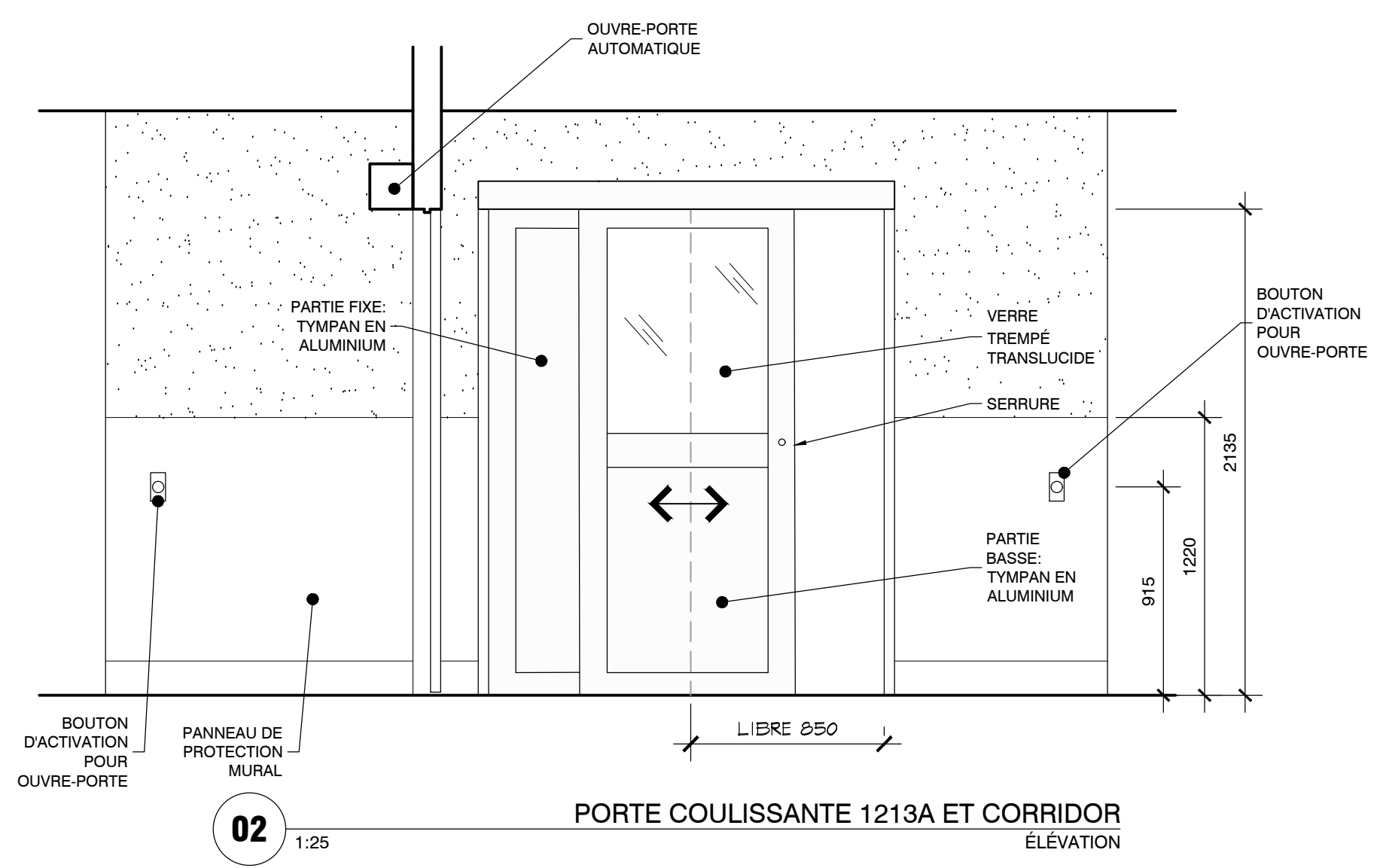
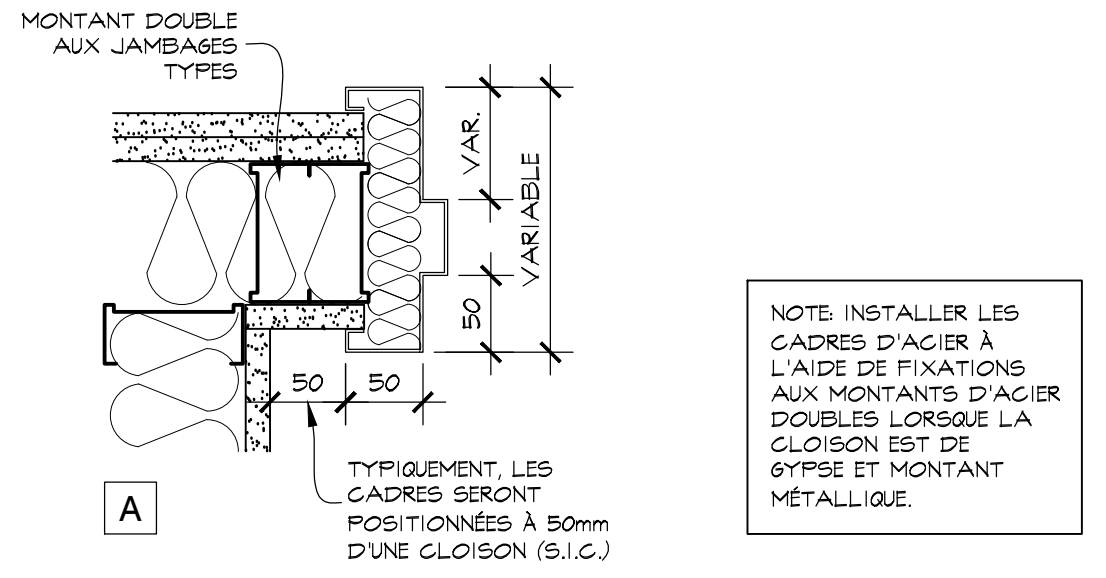
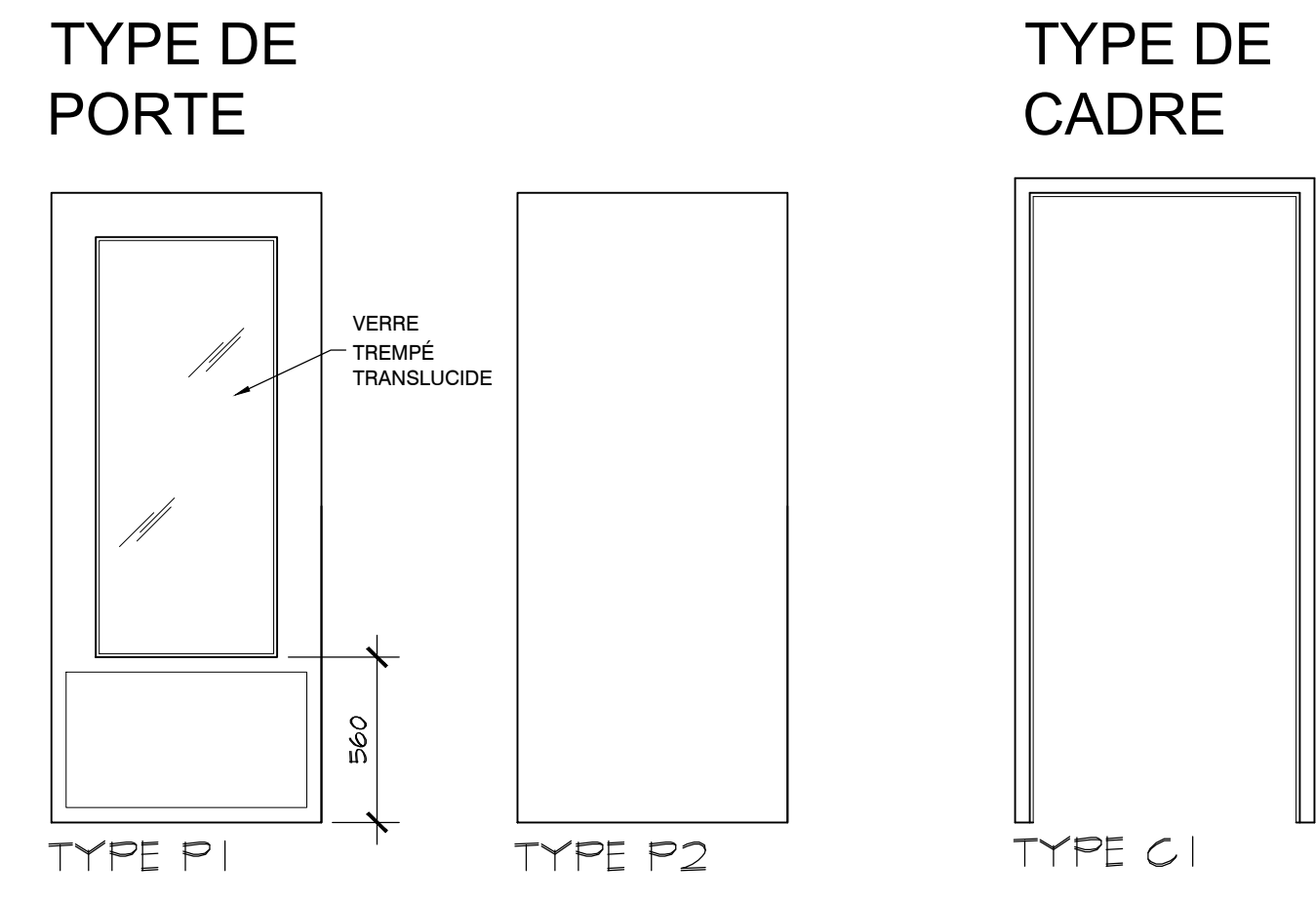
QTÉ	DESCRIPTION	MODÈLE	FINI	CIE
4	CHARNIÈRE CONTINUE	HG305 x HAUT x HT x MB	646	McKINNEY
1	PROTÈGE DOIGTS ANTI-BACTÉRIEN À 150mm DU PLANCHER)	S379CA-BIO x HAUT (DÉBUTER À 150mm DU PLANCHER)	BLANC	LEGACY
2	PLAQUE À POUSSER/TIRER	1896-4B x D134	630	TRIMCO/BBW
2	PLAQUE À PIED	K1050-6-460mm x LARG x CSK	630	ROCKWOOD
1	BUTOIR MURAL	1277CX	619	TRIMCO/BBW
1	OUVRE-PORTE AUTOMATIQUE	SW200 x SIMPLE x 120V x 15a x côté à pousser	NOIR	BESAM
2	BOUTON À EFFLEUREMENT	SD-927PKC-NFO	630	BESAM
1	SOURCE D'ALIMENTATION			BESAM

GROUPE 2 - 1213A

QTÉ	DESCRIPTION	MODÈLE	FINI	CIE
1	PORTE COULISSANTE MANUELLE	ICU-SA-SS	652	BESAM
1	SERRURE (BUREAU)	MS1850S-X5X	SS	ADAMS-RITE
1	CYLINDRE INSÉRÉ SÉCURITAIRE	CY407N-5 x EMK x KD	626	ABLLOY

GROUPE 3 - 1218

QTÉ	DESCRIPTION	MODÈLE	FINI	CIE
3	CHARNIÈRES	HTA714 - 114mm x 101mm	646	McKINNEY
1	SERRURE CYLINDRIQUE ROBUSTE FONCTION BUREAU	SC-WBS-10G05 LP x KA1	619	SARGENT
1	CYLINDRE INSÉRÉ SÉCURITAIRE	CY407N-5 x EMK x KD	626	ABLLOY
1	BUTOIR MURAL	1270CX	619	TRIMCO/BBW
1	GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ	5884S-xxx - 1/LARG X 2/HAUT.		LEGACY
1	SEUIL-TOMBANT ENCASTRÉ	7463CA-PV-SRE-749 x LARG	719	LEGACY



PROJET

titre **RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS CHU SAINTE-JUSTINE**

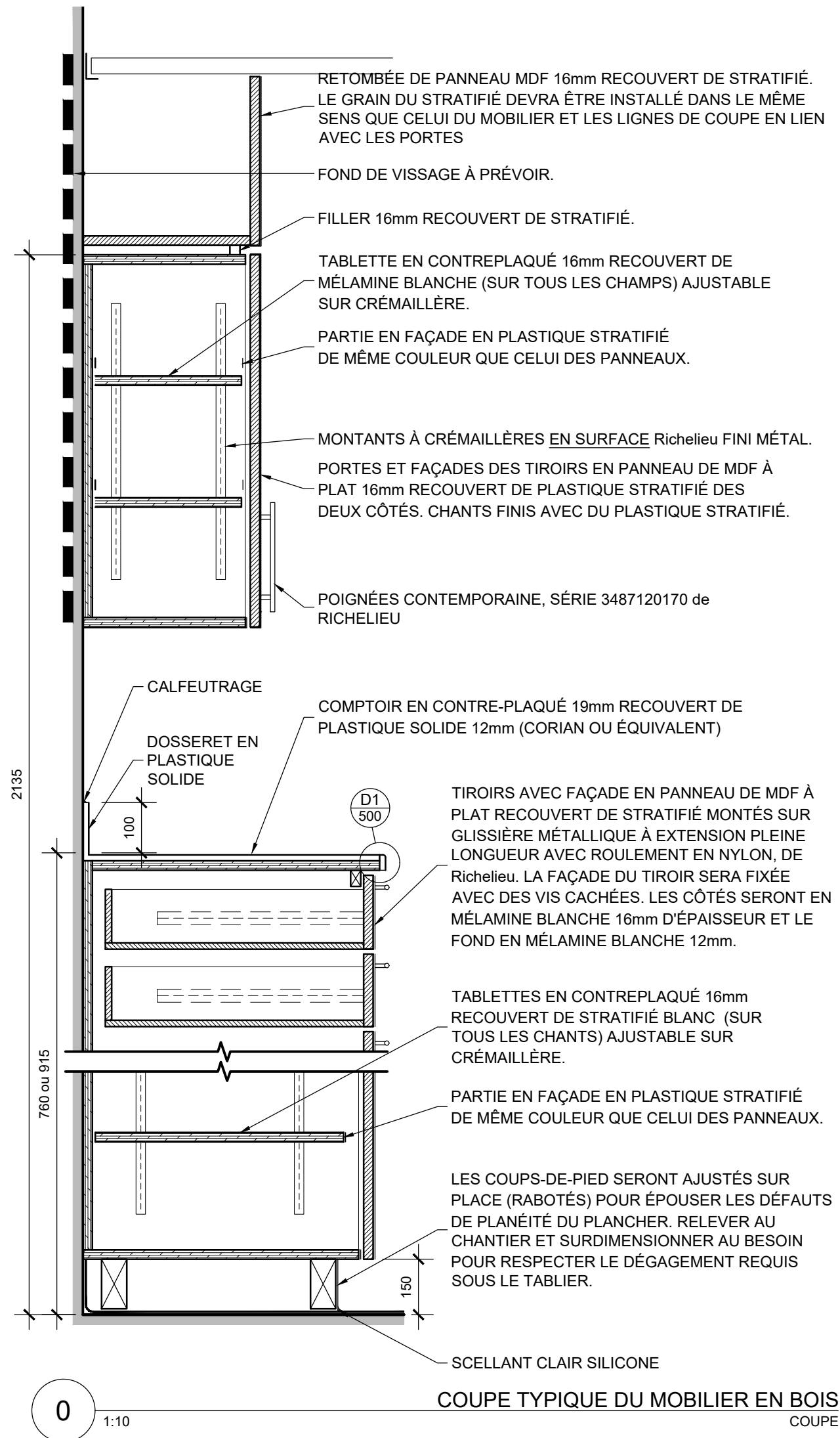
No APPEL D'OFFRES: **AO-22-046**
 no dossier arch: **22-26**

DESSIN

titre **BORDEREAU DES PORTES ET DÉTAILS**

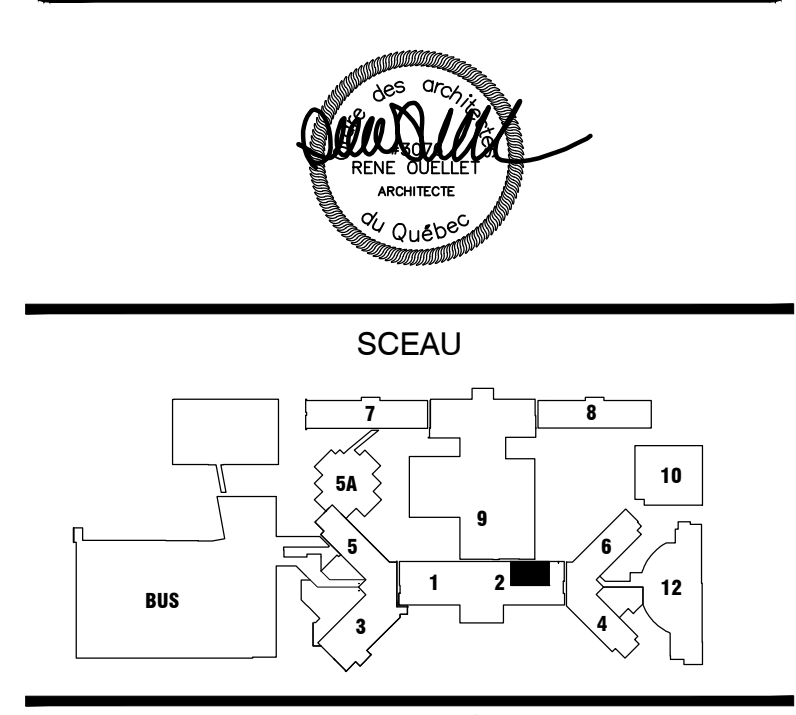
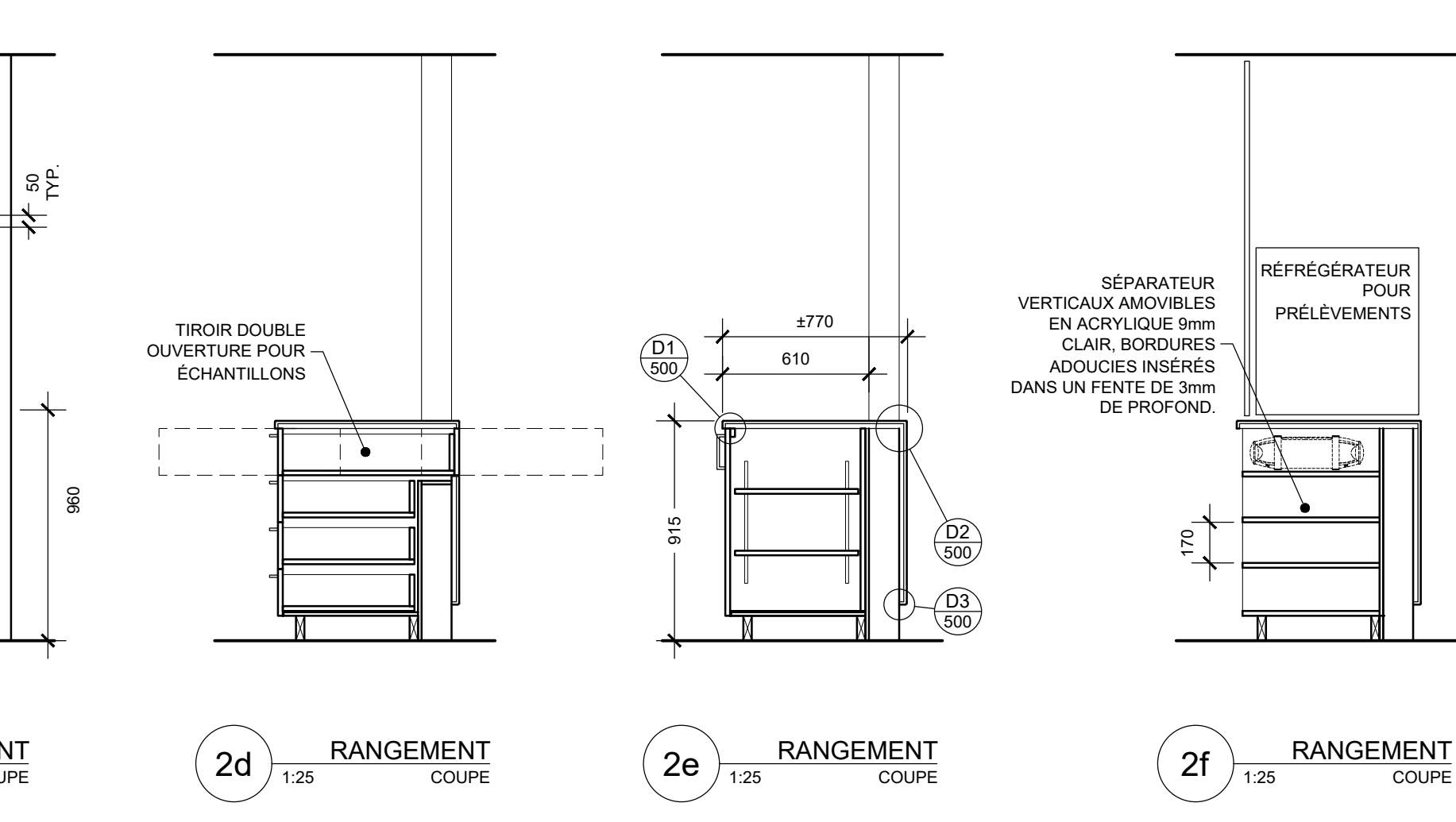
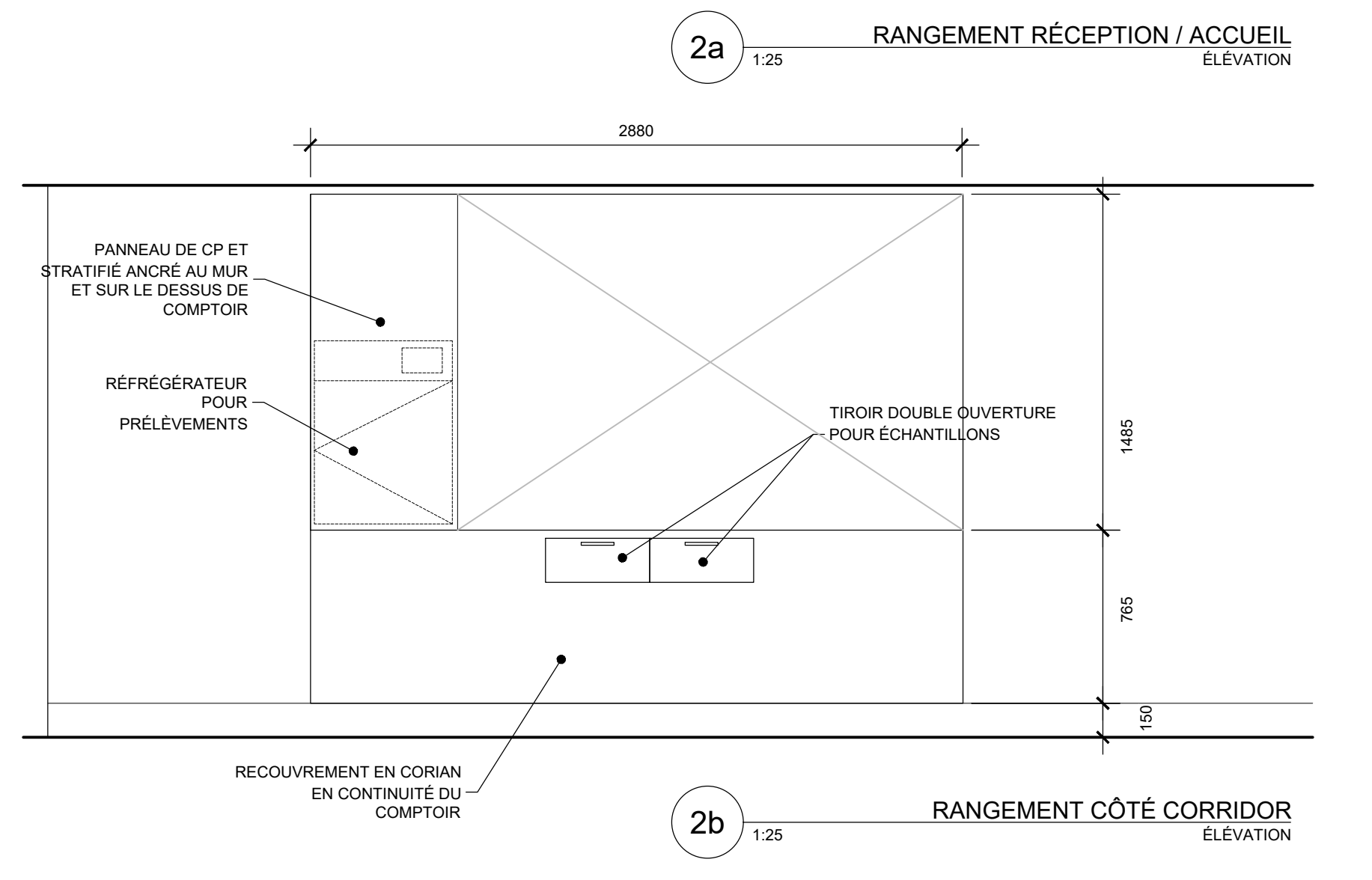
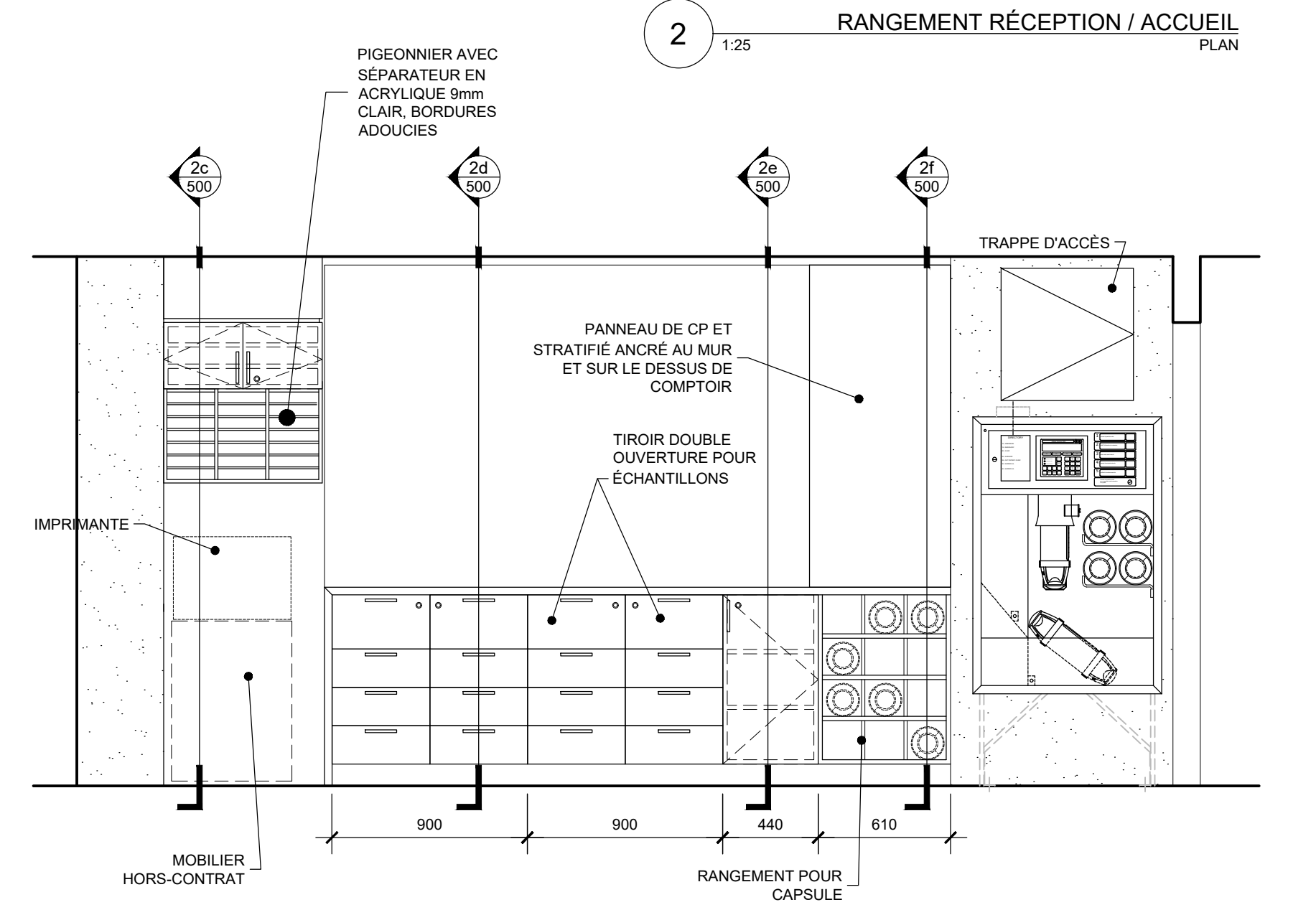
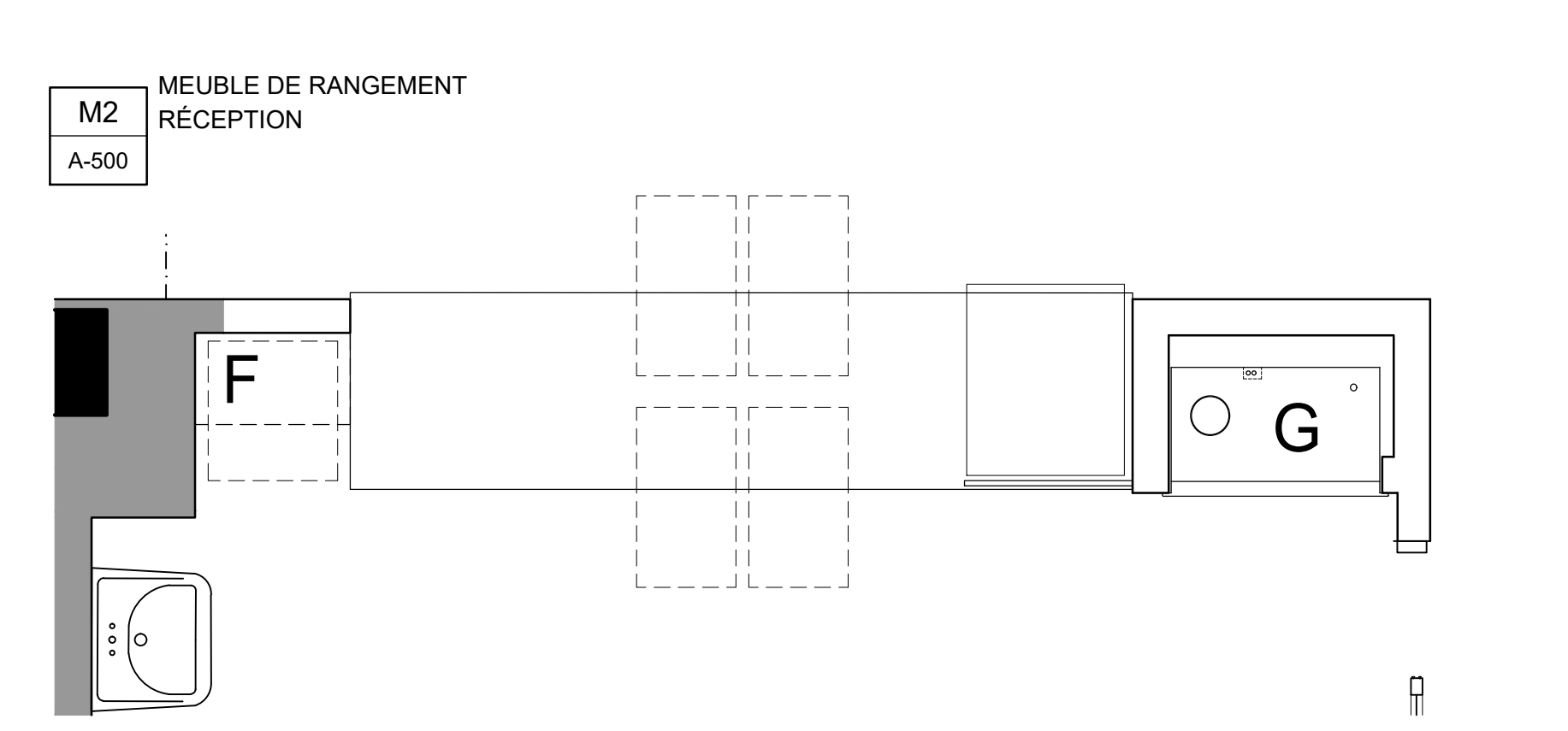
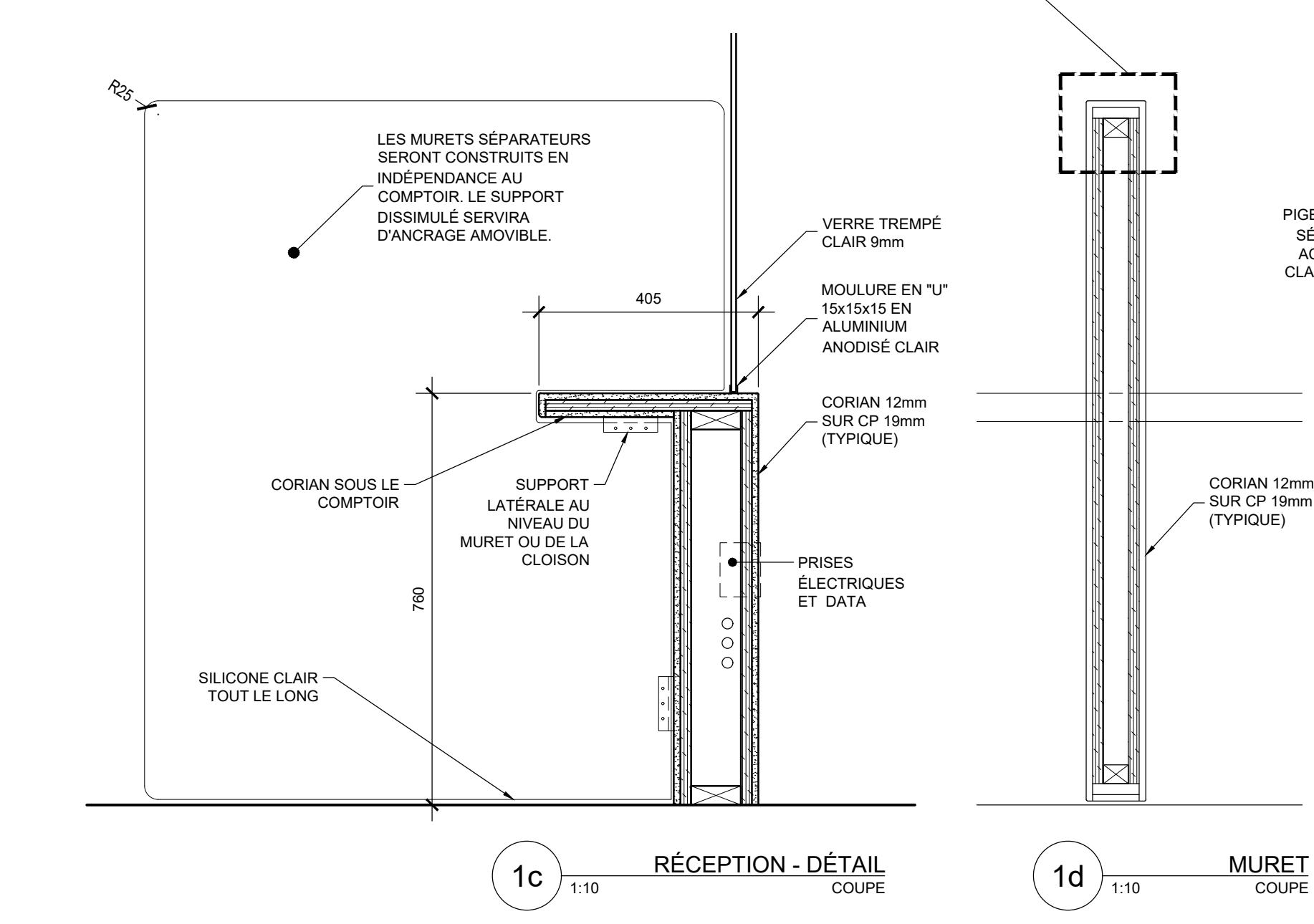
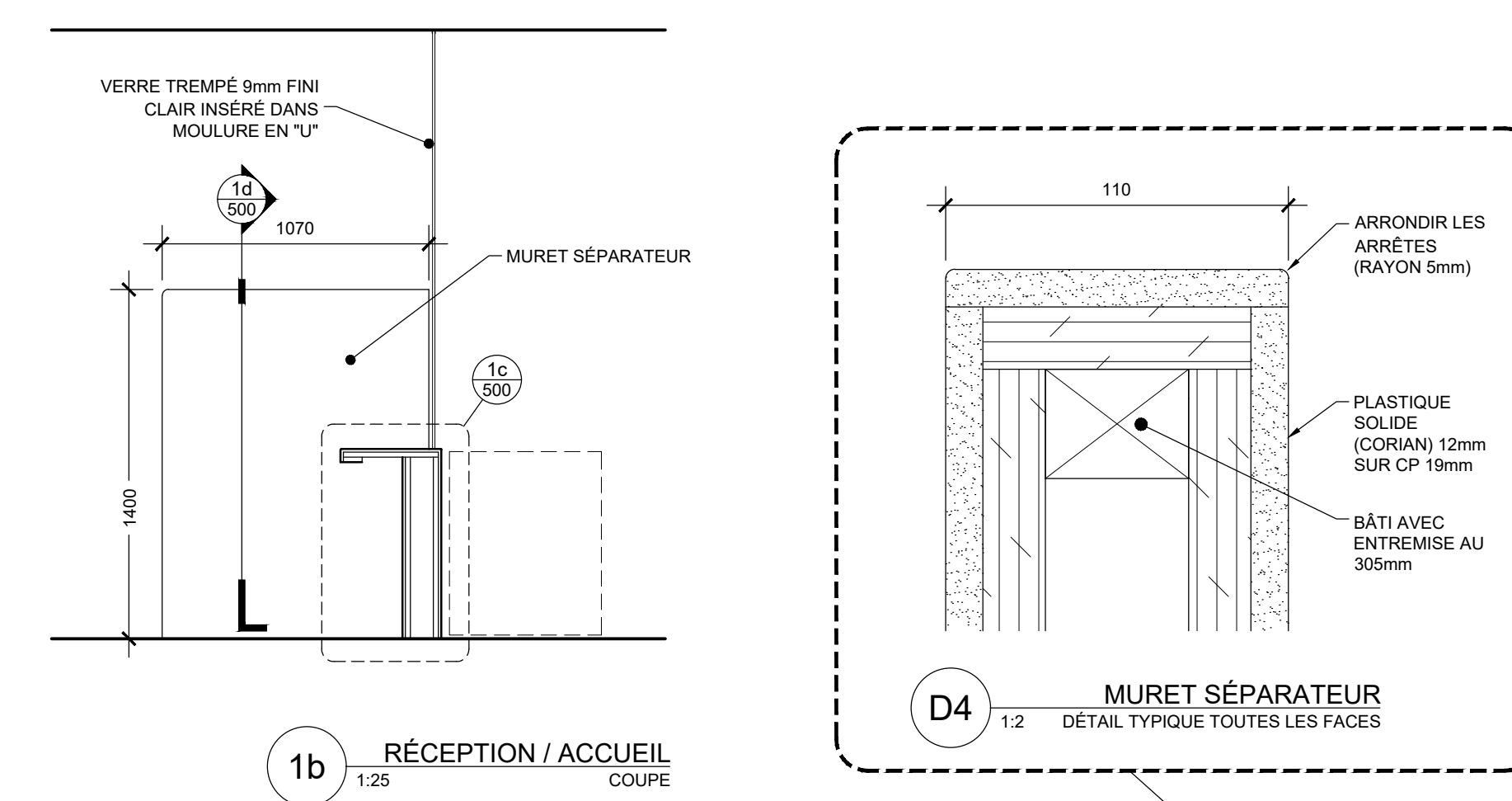
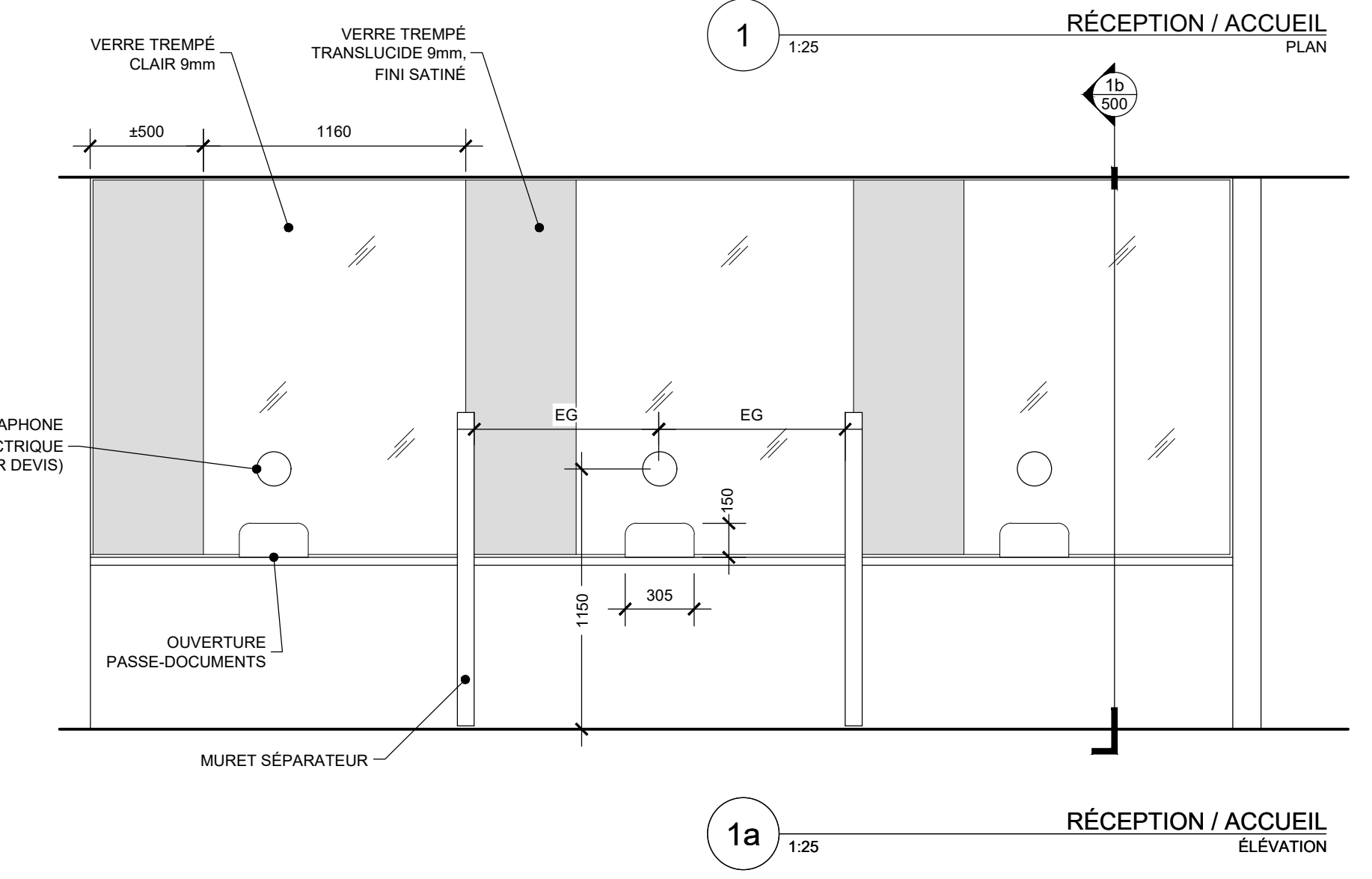
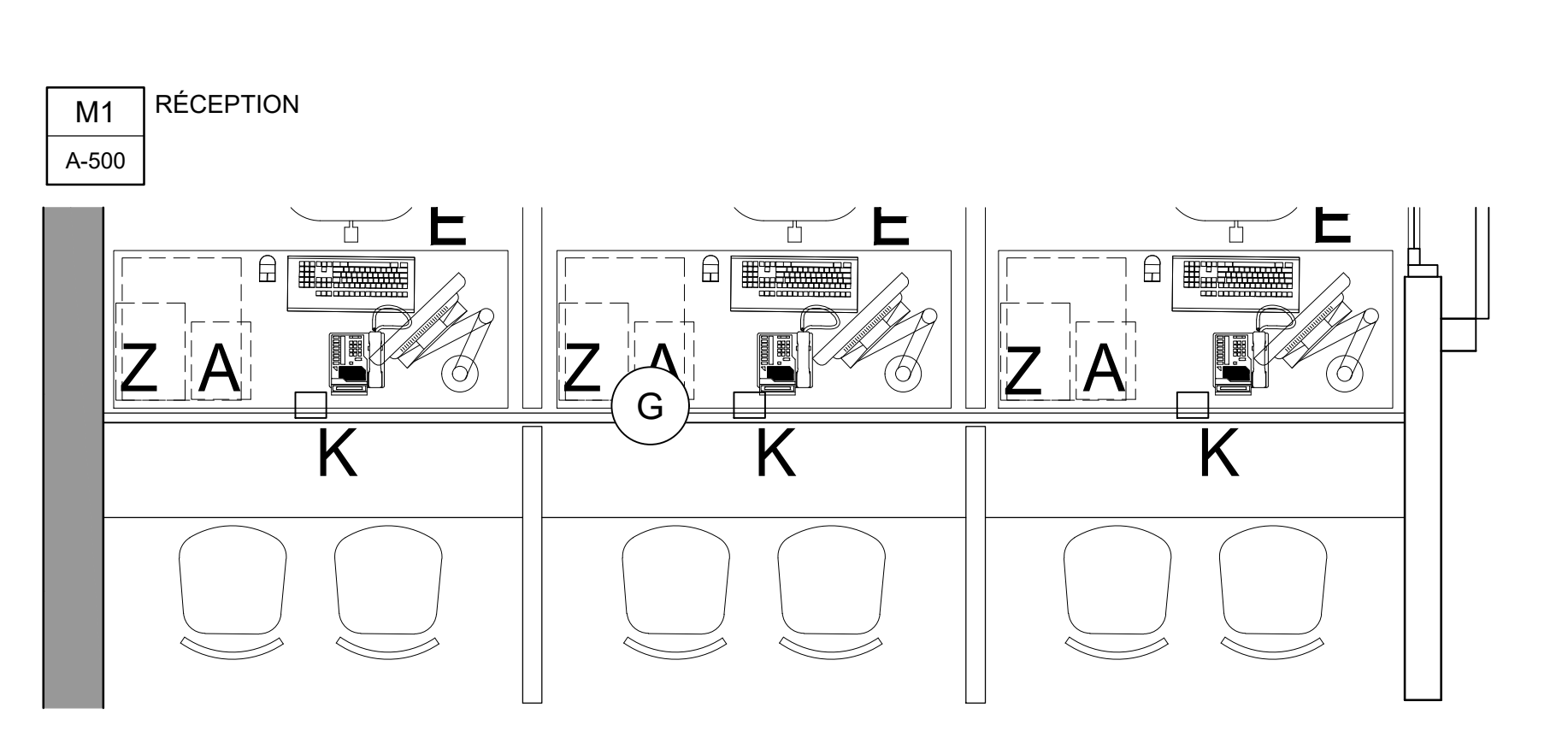
échelle: **INDIQUÉE**
 conçu par: **CHUSJ / S.BOISSELLE**
 dessiné par: **S.BOISSELLE**
 approuvé par: **RENÉ OUELLET**

A-400



- NOTES DU MOBILIER EN BOIS**
- TOUTES LES PARTIES APPARENTES SERONT RECOUVERTES DE PLASTIQUE STRATIFIÉ 1.6mm MINIMUM, INCLANT LES SUPPORTS VERTICAUX, LES SUPPORTS (APPUIS) AUX MURS AINSI QUE LA TRANCHE DES TABLETTES INTÉRIEURES.
 - L'INTÉRIEUR DES ARMOIRES HAUTES SERA DE MÉLAMINE BLANCHE.
 - LES CHAMPS DES PORTES ET TIROIR SERONT EN PVC 3mm, S'HARMONISANT AVEC LE STRATIFIÉ.
 - TOUTS LES BLOCAGES DU COMPTOIR SERONT EN PIN #1.
 - UTILISER DES CHARNIÈRES BLUM CLIP #71M255-180, DE Richelieu.
 - PRÉVOIR DES TROUS PASSE-FILS (VOIR DEVIS) À TOUTS LES ENDROITS OÙ SE RETROUVENT DES APPAREILS (ORDINATEURS, IMPRIMANTES, FAX, TÉLÉPHONES, ETC.)
 - L'EMPLACEMENT EXACT DE TOUTS LES SUPPORTS À ORDINATEUR, TIRETTES À CLAVIER ET TROUS PASSE-FILS SERA COORDONNÉ SUR PLACE AVEC L'USAGER.
 - UTILISER DU CALFEUTRAGE ET SCÈLEMENT DE TYPE SILICONE RÉSISTANT AUX MOISSISSURES TEL QUE DOW CORNING No 786, CLAIR, INSTALLER À TOUTES LES JONCTIONS DES MURS, PLANCHER, PLAFOND CADRES D'ACIER AINSI QUE SUR LES COINS RENTRANTS DU MOBILIER.
 - LES EXTRÉMITÉS DU PLASTIQUE SOLIDE (CORIAN) SERONT ARRONDIES AVEC AU MINIMUM UN RAYON DE 5mm (SAUF INDICATION CONTRAIRE).

- LÉGENDE DU MOBILIER EN BOIS**
- SERRURE POUR TIROIR / ARMOIRE (TYPIQUE SUR TOUTES LES PORTES ET LES TIROIRS)
 - ① TÊTE DE MOBILIER, JOINT VERTICAL À PRÉVOIR POUR CONTINUITÉ VISUELLE. INSTALLER LE STRATIFIÉ DANS LE MÊME SENS QUE CELUI DES ARMOIRES.



PROPRIÉTAIRE

CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier universitaire mère-enfant
Université de Montréal

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP inc.
1-514-931-1000 | 1-514-397-0963
1001, boul. De Malabarville Ouest, bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUTS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUTS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHANGIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVOIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09	APPEL D'OFFRES	

PROJET

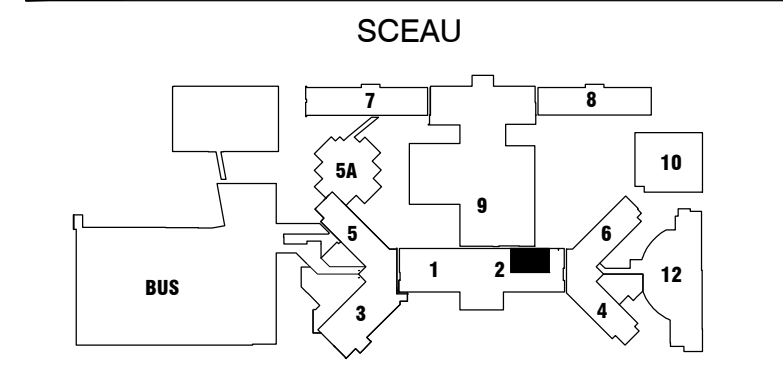
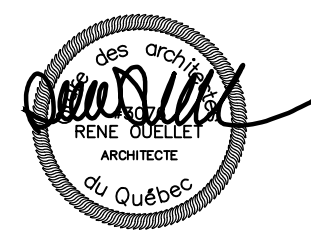
titre RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLEVEMENTS
CHU SAINTE-JUSTINE

No APPEL D'OFFRES: AO-22-046
no dossier arch: 22-26

DESSIN

titre MOBILIER TYPE ET ÉLEVATIONS DU MOBILIER

échelle 1:25
conçu par CHUSJ / S. BOISSELLE
dessiné par S. BOISSELLE
approuvé par RENÉ OUELLET



PROPRIÉTAIRE

MÉCANIQUE - ÉLECTRICITÉ

Les Services EXP Inc.
 T: +1 514 931 1000 | F: +1 514 397 0953
 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 800-8
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
www.exp.com

NOTES

- RAGRÉER PARTOUT OÙ IL Y A DÉMOLITION (ET AUTRES INTERVENTIONS SIMILAIRES)
- CES DESSINS NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES FINS DE CONSTRUCTION SAUF SI APPROBATION CI-CONTRE
- TOUS LES FINIS SERONT AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
- TOUS LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS SELON LES RÈGLES DE L'ART ET LES CODES OU RÉGLEMENTS EN VIGUEUR À MONTRÉAL, ET CE, POUR CHACUNE DES DISCIPLINES CONCERNÉES
- VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET CONDITIONS EXISTANTES AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT
- NE PAS PRENDRE DE DIMENSIONS À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS
- LORS DE LA PÉRIODE DE SOUMISSION, L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE REMETTRE À SES SOUS-TRAITANTS L'ENSEMBLE COMPLET DES PLANS ET DEVIS, AFIN QUE CES DERNIERS PUISSENT ÉVALUER ET COORDONNER PARFAITEMENT LA PORTEE DE LEUR TRAVAIL. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCORDÉE À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, OU À SES SOUS-TRAITANTS POUR RECONNAISSANCE DES DOCUMENTS COMPLETS AINSI QUE POUR DES RAISONS DE MAUVAISE PLANIFICATION ET NON-RESPECT DE L'ÉCHÉANCIER.
- SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EN ARCHITECTURE DEVRAIT ÊTRE GARANTIE POUR CINQ (5) ANS.

date	no	révisions
2022-12-09		APPEL D'OFFRES

PROJET

titre **RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE DE PRÉLÈVEMENTS**
CHU SAINTE-JUSTINE

No APPEL D'OFFRES: **AO-22-046**
 no dossier arch **22-26**

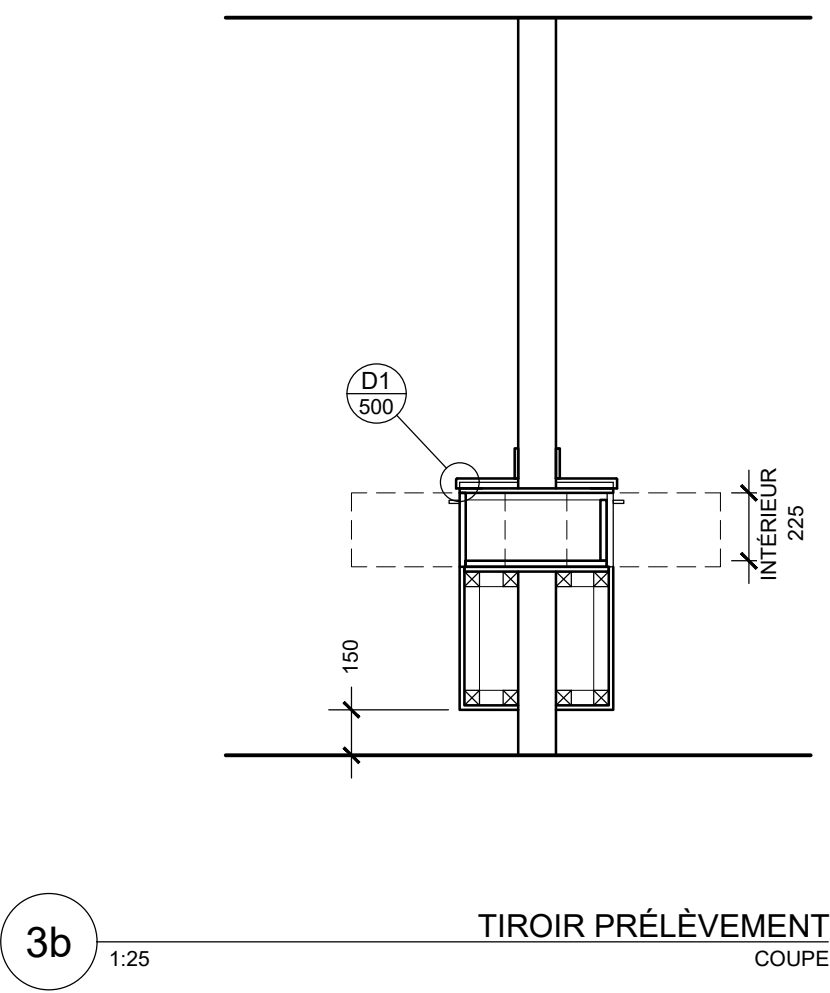
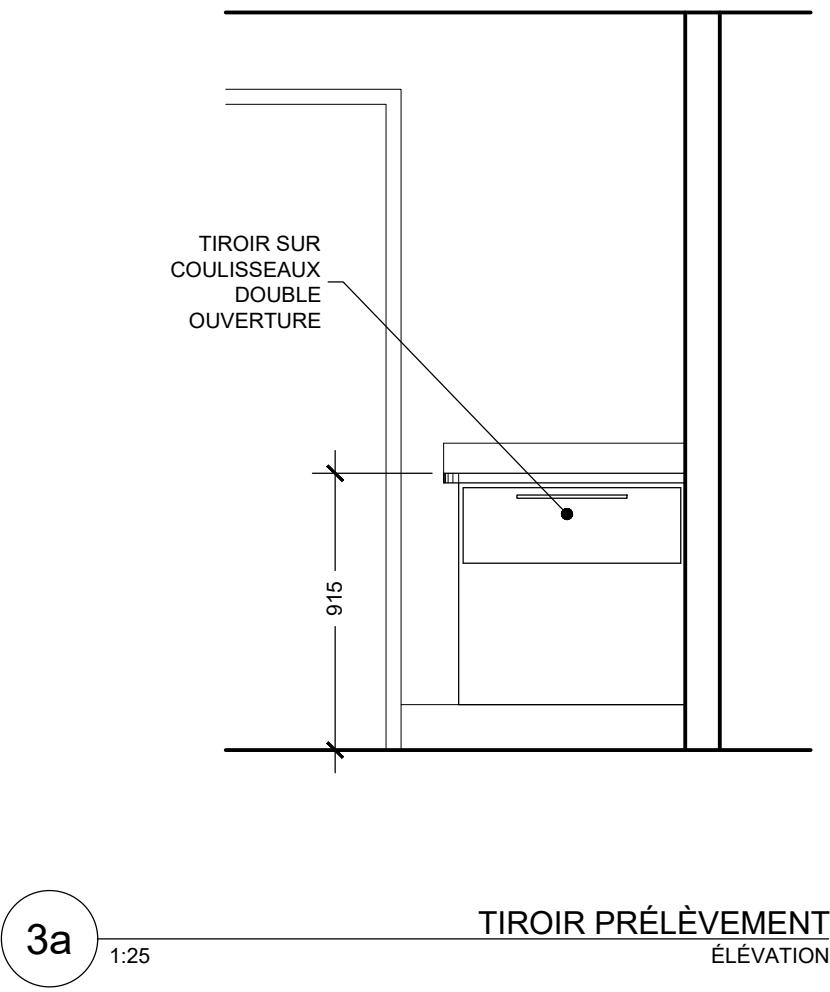
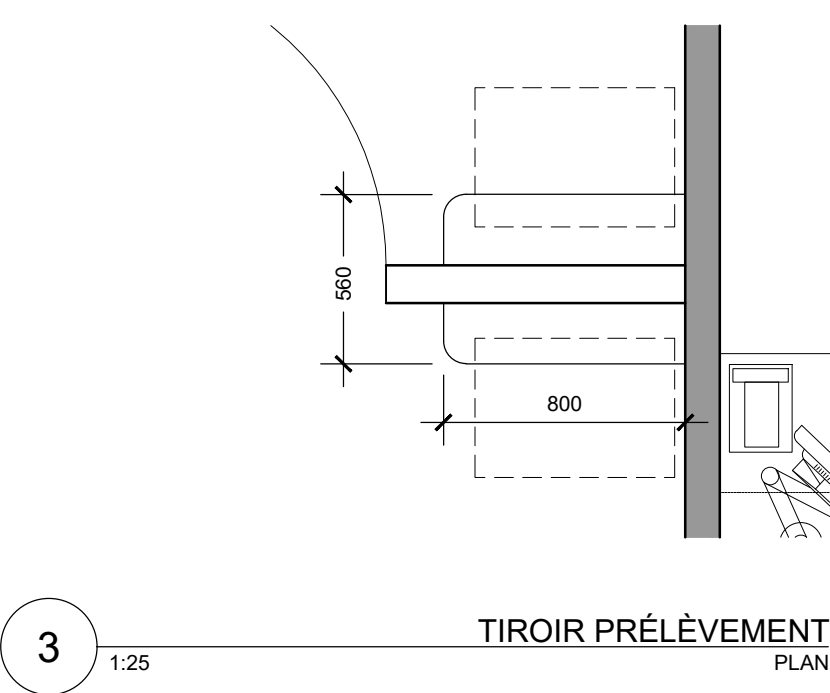
DESSIN

titre **MOBILIER TYPE ET ÉLÉVATIONS DU MOBILIER**

échelle **1:25**
 conçu par **CHUSJ / S.BOISSELLE**
 dessiné par **S. BOISSELLE**
 approuvé par **RENÉ OUELLET**

A-501

M3 TIROIR DES PRÉLÈVEMENTS
A-501



M4 MEUBLE MACHINE À GLACE
A-501

